



Avis d'Appel d'Offres National  
No 000737  
N°2025/\_\_\_\_\_/ASECNA/DGRP/TO/IRE A

\*\*\*\*\*

Dans le cadre de la sécurisation des installations de l'ASECNA contre la foudre, la Représentation au Togo de l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA-TOGO), ayant son siège à Lomé Aviation, BP 123 ou 10151 - Tél : 22 26 21 01 / 22 26 22 02 Lomé-Togo, lance un appel d'offres national ouvert pour :

**AMELIORATION DES CIRCUITS DE TERRE ET SECURISATION CONTRE LA Foudre DES INSTALLATIONS DU SITE DE LOME ET DE NIAMTOUGOU**

A cet effet, elle invite, les entreprises ayant les compétences requises à soumettre leurs offres selon les divers lots définis dans le Dossier d'Appel d'Offres.

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté et téléchargé sur le site web de l'ASECNA ([www.asecna.aero](http://www.asecna.aero)) à partir du **14 Juillet 2025** contre le paiement obligatoire d'une somme non remboursable de **Vingt-cinq mille (25.000) Francs CFA**, à la **Représentation de l'ASECNA auprès de la République Togolaise (ASECNA-TOGO)**, Lomé Aviation, BP 123 ou 10151 - Tél : **22 26 21 01 / 22 26 22 02**.

Les soumissionnaires sont invités à effectuer une visite de site obligatoire suivant le calendrier ci-après :

- Aéroport de Lomé : **Mardi 22 juillet 2025 à 10H 00 TU.**
- Aéroport de Niamtougou : **Jeudi 24 juillet 2025 à 10H 00 TU.**

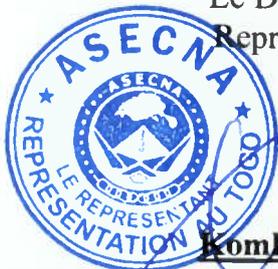
La date limite de remise des offres est fixée au **mardi 19 août 2025 à 12H00 TU** à la **salle de réunion du cabinet du Représentant de l'ASECNA-TOGO**. Tél +228 22 26 21 01.BP. 10 151 Lomé Aviation (Togo).

Aucune offre arrivée hors délai ne sera acceptée. Toute offre déposée à tout autre endroit à l'ASECNA, se fera aux risques du soumissionnaire et ne sera pas prise en compte.

L'ouverture des offres en séance publique devant les soumissionnaires (ou leurs représentants) qui le désirent, aura lieu le **mardi 19 août 2025 à 14 heures (T.U.)** dans la salle de réunion du Cabinet du Représentant de l'ASECNA-TOGO à Lomé.

Lomé, le 14 juillet 2025

Le Directeur Général et par délégation le  
Représentant de l'ASECNA auprès de la République Togolaise.



  
**Komla Amewokpo SUMSA**

- BENIN
- BURKINA FASO
- CENTRAFRIQUE
- COMORES
- CONGO
- COTE D'IVOIRE
- FRANCE
- CAMEROUN
- GABON
- SIEGE



- GUINEE BISSAU
- GUINEE EQUATORIALE
- MADAGASCAR
- MALI
- MAURITANIE
- NIGER
- RWANDA
- SENEGAL
- TCHAD
- TOGO**

## APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT



### AMELIORATION DES CIRCUITS DE TERRE ET SECURISATION CONTRE LA Foudre DES INSTALLATIONS DU SITE DE LOME ET DE NIAMTOUGOU

2025/000737/ASECNA/DGRP/TO/IRE

(Prière mentionner cette référence dans toute correspondance avec l'ASECNA)

## DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Financement : AUTOFINANCEMENT

 <p>CERTIFIEE <b>Evi</b> ISO 9001 v. 2008</p>	<p><b>Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA)</b></p> <p><b>REPRESENTATION DU TOGO</b> B.P. : 10151 LOME TOGO Téléphone : (228) 22 26 21 01 – Télécopie : (228) 22 26 52 36</p>	<p><b>JUILLET 2025</b></p>
--	---	--------------------------------

# SOMMAIRE

<b><u>PARTIE I : PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES</u></b> .....	<b>5</b>
Section I : Instruction aux Soumissionnaires .....	7
Section II : Données particulières de l'appel d'offres .....	29
Section III : Critères d'évaluation et de qualification .....	38
Section IV : Formulaires de soumission .....	47
<b><u>PARTIE II : MARCHE</u></b> .....	<b>89</b>
Section V : Cahier de Clauses Administratives Générales .....	91
Section VI : Cahier des Clauses Administratives Particulières.....	94
Section VII : Formulaires de marchés.....	110
<b><u>PARTIE III : SPECIFICATION DES PRESTATIONS</u></b> .....	<b>115</b>
Section VIII : Cahier des Clauses Techniques .....	117

# SOMMAIRE

## **PREMIÈRE PARTIE : Procédures d'appel d'offres**

### **Section I. Instructions aux Soumissionnaires (IS)**

Cette Section fournit aux potentiels soumissionnaires les informations utiles pour préparer leurs soumissions. Elle comporte aussi des renseignements sur la soumission, l'ouverture des plis et l'évaluation des offres, et sur l'attribution des marchés. **Les dispositions figurant dans cette Section I ne doivent pas être modifiées.**

### **Section II. Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO)**

Cette Section énonce les dispositions propres à chaque passation de marché, qui complètent, précisent ou modifient les informations ou conditions figurant à la Section I, Instructions aux Soumissionnaires.

### **Section III. Critères d'évaluation et de qualification**

Cette Section indique les critères à utiliser pour déterminer l'offre évaluée la plus avantageuse économiquement et pour établir si le Soumissionnaire possède les qualifications nécessaires pour exécuter le Marché.

### **Section IV. Formulaires de soumission**

Cette Section contient les modèles des formulaires à soumettre avec l'offre.

## **DEUXIÈME PARTIE : Marché**

### **Section V. Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de Travaux (CCAG-T)**

Cette Section contient les dispositions générales applicables à tous les marchés d'Equipements. **La formulation des clauses de la présente Section ne doit pas être modifiée.**

### **Section VI. Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)**

Cette Section énonce les clauses propres à chaque marché de Travaux et modifie, précise ou complète la Section V, Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de Travaux (CCAG-T).

### **Section VII. Formulaires du Marché**

Cette Section contient le modèle d'Acte d'Engagement, qui, une fois rempli, incorpore toutes corrections ou modifications apportées à l'offre acceptée en rapport avec les modifications permises par les Instructions aux Soumissionnaires, le Cahier des Clauses Administrative Générales applicables aux marchés de Travaux (CCAG-T), et le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

Les formulaires de **garantie de bonne exécution et de garantie de couverture d'avance de démarrage**, le cas échéant, seront remplis uniquement par le Soumissionnaire retenu après l'attribution du Marché.

## **TROISIÈME PARTIE : Spécification des prestations**

### **Section VIII. Cahier des Clauses Techniques**

Cette Section définit les spécifications techniques des prestations en fonction des caractéristiques et/ou des critères de performance requis. Elle modifie, précise ou complète les spécifications Générales applicables aux marchés de Travaux.

## **PARTIE I : PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES**

## **Section I.**

# **INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES**

## Section I : Instruction aux Soumissionnaires

### Table des matières

<b>A.</b>	<b>Réglementation applicable .....</b>	<b>9</b>
<b>B.</b>	<b>Généralités .....</b>	<b>9</b>
1.	Objet du marché.....	9
2.	Origine des fonds.....	9
3.	Fraude et corruption.....	9
4.	Candidats admis à concourir .....	11
5.	Fournitures et Services connexes répondant aux critères d'origine .....	13
<b>C.</b>	<b>Dossier D'Appel D'Offres.....</b>	<b>13</b>
6.	Contenu du Dossier d'Appel d'Offres .....	13
7.	Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres, visite du site et réunions préparatoires.....	14
8.	Modifications apportées au Dossier d'Appel d'Offres .....	15
<b>D.</b>	<b>Préparation des offres.....</b>	<b>15</b>
9.	Frais de soumission.....	15
10.	Langue de l'offre .....	15
11.	Documents constitutifs de l'offre .....	15
12.	Formulaire d'offre et bordereau de prix .....	16
13.	Variantes .....	16
14.	Prix de l'offre et rabais .....	16
15.	Monnaies de l'offre .....	17
16.	Documents constituant la Proposition technique .....	18
17.	Documents attestant des qualifications du soumissionnaire.....	18
18.	Période de validité des offres .....	18
19.	Garantie de soumission.....	19
20.	Forme et signature de l'offre.....	20
<b>E.</b>	<b>Remise des offres et ouverture des plis .....</b>	<b>20</b>
21.	Cachetage et marquage des offres .....	20
22.	Date et heure limite de remise des offres.....	20
23.	Offres hors délai .....	21
24.	Retrait, substitutions et modification des offres.....	21
25.	Ouverture des plis.....	21
<b>F.</b>	<b>Evaluation et comparaisons des offres.....</b>	<b>22</b>
26.	Confidentialité.....	22
27.	Eclaircissements concernant les offres .....	22
28.	Divergences, réserves ou omissions .....	23
29.	Conformité des offres .....	23
30.	Non-conformité, erreurs et omissions .....	23
31.	Corrections des erreurs arithmétiques .....	24
32.	Conversion en une seule monnaie .....	24

33.	Marge de préférence .....	24
34.	Evaluation des offres .....	24
35.	Comparaison des offres .....	25
36.	Qualification du soumissionnaire.....	25
37.	Droit de l’ASECNA d’accepter l’une quelconque des offres et de rejeter une ou toutes les offres .....	26
<b>G.</b>	<b>Attribution du marche.....</b>	<b>26</b>
38.	Critères d’attribution.....	26
39.	Notification de l’attribution du Marché.....	26
40.	Signature du Marché.....	26
41.	Garantie de bonne exécution.....	26

## **A. Réglementation applicable**

En présentant son offre, le soumissionnaire accepte la totalité, sans restriction, des conditions générales et particulières qui régissent ce marché, comme étant la seule base de cette procédure d'appel d'offres, quelles que soient ses propres conditions de vente auxquelles il déclare renoncer. Les soumissionnaires sont réputés avoir examiné attentivement tous les formulaires, instructions, dispositions contractuelles et spécifications contenus dans ce Dossier d'Appel d'Offres et s'y conformer. Le soumissionnaire qui ne fournit pas dans les délais requis toutes les informations et tous les documents nécessaires verra son offre rejetée.

Les présentes instructions aux soumissionnaires définissent les règles de soumission, de sélection et de mise en œuvre des actions dans le cadre du présent appel d'offres, en conformité avec la Règlementation des Marchés de Toute Nature passés au nom de l'ASECNA (RMTN)

## **B. Généralités**

### **1. Objet du marché**

1.1 L'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne ci-après désignée « Maître d'Ouvrage » ou « ASECNA », selon ce qu'indiquent les Données Particulières d'Appel d'Offres (DPAO), publie le présent Dossier d'Appel d'Offres en vue de la réalisation des travaux spécifiés à la Section IX, « Spécifications techniques et plans ». Le nom, le numéro d'identification et le nombre de lots de ce Marché figurent dans les **DPAO**.

1.2 Tout au long de l'appel d'offres objet des présentes IS :

- a) Le terme « par écrit » signifie communiqué sous forme écrite avec accusé de réception ;
- b) Si le contexte l'exige, le singulier désigne le pluriel, et vice versa ;
- c) Le terme « jour » désigne un jour calendaire ; et
- d) Pour le reste, les définitions et interprétations seront comme il est prescrit à l'article 2 du Cahier des Clauses Administratives Générales des Travaux (CCAG-T).

### **2. Origine des fonds**

2.1 Le marché pour lequel l'Appel d'Offres est lancé, est financé sur le Budget d'Investissement de l'ASECNA et/ou par des financements extérieurs (obtenus auprès des partenaires), tels que précisés dans les **DPAO**.

2.2 L'ASECNA n'effectuera les paiements au titre du Marché qu'à la demande de l'Entrepreneur et après les avoir approuvés, conformément aux modalités de paiement contenues dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP). Ces paiements seront soumis à tous égards aux clauses et conditions dudit CCAP. Aucune partie autre que l'Entrepreneur ne peut se prévaloir de l'un quelconque des droits stipulés dans le CCAP, ni prétendre détenir une créance sur le montant du Marché sauf en cas de nantissement.

### **3. Fraude et corruption**

3.1 L'ASECNA a pour politique de requérir des soumissionnaires, fournisseurs, entreprises et prestataires de services prenant part aux marchés passés en son nom, d'observer les normes

d'éthique les plus élevées lors de la passation et de l'exécution de ses Marchés. A cet effet, elle inclut dans les Dossiers d'Appel d'Offres des dispositions contre la corruption.

3.2 En application de cette politique, l'ASECNA interdit ces pratiques et définit les expressions y relatives ci-dessous de la façon suivante :

- a) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage, directement ou indirectement, en vue d'influencer l'action d'un agent de l'ASECNA au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché;
- b) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ;
- c) « pratiques collusoires » désignent toute forme d'entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que l'ASECNA en aient connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ;
- d) «pratiques coercitives » désignent toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché ; et
- e) « Pratique obstructive » signifie: e.1) détruire, falsifier, altérer ou dissimuler les preuves matérielles d'une enquête ou faire des déclarations erronées à des enquêteurs en vue de nuire à une enquête visant des allégations de pratiques de corruption, frauduleuses, coercitives, collusives ou interdites ; e.2) menacer, harceler ou intimider des parties afin de les empêcher de révéler ce qu'elles savent de questions qui font l'objet de l'enquête ou les empêcher de poursuivre l'enquête; et e.3) agir de sorte à empêcher l'exercice des droits d'inspection et d'audit effectué par l'ASECNA ou commandité par elle.

3.3 Dans ce cadre, l'attention des soumissionnaires est attirée sur le contenu des articles 83, 84 et 85 de la Règlementation des Marchés de Toute Nature passés au nom de l'ASECNA (RMTN) du 04 juillet 2013 définissant les sanctions en matières de pratiques frauduleuses et anticoncurrentielles, d'actes de corruption, sans préjudice des sanctions prévues par les lois et règlements en vigueur en la matière.

3.4 L'ASECNA, à la suite de ses propres investigations et conclusions, menées conformément à ses procédures :

- a) rejettera une proposition d'attribution si elle se rend compte que l'attributaire proposé est, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, coupable de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusoires pour l'attribution de ce marché;
- b) annulera la fraction du financement affectée aux fournitures de biens ou aux travaux s'il est établi qu'à un moment donné, ses agents en complicité avec le soumissionnaire ou le titulaire, lors de la procédure de passation ou de l'exécution du Marché, se sont livrés à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusoires , coercitives ou obstructives lors de la procédure de passation ou de l'exécution du Marché ; et
- c) déclarera une Entreprise inéligible, soit indéfiniment soit pour une période déterminée, aux marchés passés en son nom si, à un moment donné, celle-ci s'est livrée à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusoires, coercitives ou obstructives, lors de la

procédure de passation ou de l'exécution du Marché. Dans ce cas, l'entreprise se voit frappée d'interdiction de participer aux marchés passés au nom de l'ASECNA pour une période qu'elle aura déterminée.

3.5 L'ASECNA se réserve le droit, lorsqu'il a été établi par un organisme national ou international qu'une entreprise s'est livrée à la corruption ou à la fraude, de déclarer cette entreprise inéligible, pour une période donnée, aux marchés passés en son nom.

3.6 L'ASECNA pourra, si elle le juge utile, inclure dans les marchés passés en son nom une disposition exigeant des soumissionnaires, fournisseurs, entreprises, et consultants de l'autoriser à inspecter leurs comptes et registres relatifs à l'exécution du marché et de les faire vérifier par des commissaires aux comptes qu'elle aura désignés.

3.7 Toute communication entre le Soumissionnaire et l'ASECNA ayant trait à des allégations de fraude ou corruption doit être échangée par écrit.

3.8 L'ASECNA déclare que la négociation, la passation, et l'exécution du Marché n'a pas donné, ne donne pas ou ne donnera pas lieu à des actes constituant ou pouvant constituer une infraction de corruption au sens de la convention de l'OCDE du 17 décembre 1997 relative à la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers.

#### **4. Candidats admis à concourir**

4.1 L'avis d'Appel d'Offres publié par l'ASECNA, s'adresse à toutes les entreprises répondant aux critères d'éligibilité définis dans les **DPAO** et remplissant toutes les conditions d'admissibilité aux marchés de l'ASECNA, telles que définies dans la Règlementation des Marchés de Toutes Nature passés au nom de l'ASECNA (RMTN), en son article 50 et sous réserve des dispositions suivantes:

- a) Les Soumissionnaires (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du Soumissionnaire) ne doivent pas être associés, ou avoir été associés dans le passé, à une entreprise ou société (ou affiliés à une entreprise ou société) qui a fourni des services de conseil pour la préparation des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre des marchés passés au titre de l'Appel d'Offres.
- b) Le Soumissionnaire ne doit pas avoir fait l'objet d'une décision d'exclusion prononcée par l'ASECNA pour corruption, ou pour manœuvres frauduleuses.

4.2 Une entreprise d'un pays inéligible peut être exclue:

- a) si la loi ou la réglementation du pays où les travaux sont réalisés, interdit les relations commerciales avec le pays de l'entreprise; ou
- b) si, en application d'une décision prise par le Conseil de Sécurité des Nations Unies au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, l'Union Africaine ou l'Union Européenne, le Gouvernement du pays où les travaux sont réalisés, interdit toute importation de biens en provenance du pays de l'entreprise, ou tout paiement aux personnes physiques ou morales dudit pays.

4.3 Les soumissionnaires doivent s'engager, sur la base du modèle d'engagement environnemental et social joint en annexe, à :

- a) respecter et faire respecter par l'ensemble de leurs sous-traitants, en cohérence avec les lois et règlements applicables dans le pays où est réalisé le projet, les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement ;
- b) mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux telles que définies dans le plan de gestion environnemental et social ou, le cas échéant, dans la notice d'impact environnemental et social fournie par l'ASECNA.

4.4 Chaque soumissionnaire ne présentera qu'une offre, à titre individuel ou en tant que membre d'un groupement d'entreprises. Un soumissionnaire qui présente plusieurs offres, ou qui participe à plusieurs offres (à l'exception des variantes présentées en vertu de la Clause 13 des présentes IS) sera disqualifié. Cependant, sauf mention contraire stipulée dans les **DPAO**, ceci n'exclut pas la possibilité pour un sous-traitant d'apparaître dans plusieurs offres, en qualité de sous-traitant seulement.

4.5 Un Soumissionnaire, et toutes les parties constituant le Soumissionnaire, peuvent avoir la nationalité de tout pays (sous réserve des clauses 4.1 et 4.2 des présentes IS). Un Soumissionnaire sera réputé avoir la nationalité d'un pays donné s'il en est ressortissant ou s'il y est constitué en société, fondée et enregistrée dans ce pays, et fonctionnant conformément au droit de ce pays. Ce même critère s'appliquera à la détermination de la nationalité de ses sous-traitants et de ses fournisseurs pour toute partie du Marché, y compris les services connexes.

4.6 Les soumissionnaires peuvent être des personnes physiques, des entités privées, des entités publiques sous réserve des dispositions de la clause 4.7 des présentes IS ou toute combinaison entre elles avec une volonté formelle de conclure un accord ou ayant conclu un accord de groupement. En cas de groupement:

- a) sauf spécification contraire dans les **DPAO**, toutes les parties membres sont solidairement responsables.
- b) les associés désigneront un mandataire qui aura l'autorité de représenter tous les membres du groupement ou du consortium durant la procédure d'Appel d'Offres et, en cas d'attribution du Marché au groupement ou consortium, durant l'exécution du Marché.

4.7 Les entreprises publiques sont uniquement admises à participer si elles peuvent démontrer

- a) qu'elles jouissent d'une autonomie juridique et financière;
- b) qu'elles sont gérées selon les règles du droit commercial;
- c) qu'elles ne sont pas une Agence dépendant d'une Administration Publique et

- d) qu'elles ne jouissent pas de l'immunité de juridictions et d'exécution, à moins de s'engager à y renoncer.

4.8 Les Soumissionnaires doivent fournir toutes pièces que l'ASECNA peut raisonnablement demander, établissant à sa satisfaction qu'ils continuent d'être admis à concourir.

## **5. Fournitures et Services connexes répondant aux critères d'origine**

5.1 Sauf mention contraire stipulée dans les **DPAO**, toutes les fournitures et tous les services connexes faisant l'objet du présent marché peuvent provenir de tout pays sous réserve des mêmes restrictions, concernant les Soumissionnaires, leurs associés ou leur personnel, visées aux clauses 4.1 et 4.2 des présentes IS. Les Soumissionnaires peuvent se voir demander par l'ASECNA de justifier la provenance de leurs matériaux, matériels et services.

5.2 Aux fins de la clause 5.1 ci-dessus, le terme « fournitures » désigne les produits, matières premières, machines, équipements et les installations industrielles ; et le terme « services connexes » désigne notamment des services tels que la maintenance initiale, l'assurance, le transport, l'installation, et la formation.

## **C. Dossier D'Appel D'Offres**

### **6. Contenu du Dossier d'Appel d'Offres**

6.1 Le Dossier d'Appel d'Offres comprend toutes les sections dont la liste figure ci-après. Il doit être interprété à la lumière de tout additif éventuellement émis conformément à la clause 8 des présentes IS.

#### **PREMIÈRE PARTIE : Procédures d'appel d'offres**

- Section I. Instructions aux Soumissionnaires (IS);
- Section II. Données particulières de l'Appel d'Offres (DPAO);
- Section III. Critères d'évaluation et de qualification ;
- Section IV. Formulaire de soumission.

#### **DEUXIÈME PARTIE : Marché**

- Section V. Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG);
- Section VI. Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP);
- Section VII. Cadres du Bordereau des prix unitaires (BPU) et du Devis Quantitatif Estimatif (DQE);
- Section VIII. Formulaire du Marché.

#### **TROISIÈME PARTIE : Spécifications des travaux**

- Section IX. Spécifications techniques et plans.

6.2 L'avis d'appel d'offres publié par l'ASECNA ne fait pas partie du Dossier d'Appel d'Offres.

6.3 L'ASECNA ne peut être tenue responsable de l'intégrité du Dossier d'Appel d'Offres et de ses additifs, s'ils n'ont pas été obtenus directement d'elle ou d'un agent autorisé par elle.

6.4 Le Soumissionnaire doit examiner l'ensemble des instructions, formulaires, conditions et spécifications figurant dans le Dossier d'Appel d'Offres. Il lui appartient de fournir tous les renseignements et documents demandés dans le Dossier d'Appel d'Offres. Tout manquement à cet égard peut entraîner le rejet de son offre.

## **7. Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres, visite du site et réunions préparatoires**

7.1 Tout candidat éventuel désirant des éclaircissements sur les documents contactera l'ASECNA par écrit, à son adresse indiquée dans les **DPAO**. Sauf spécification contraire indiquée dans les **DPAO**, l'ASECNA répondra par écrit à toute demande d'éclaircissements reçue au plus tard dans les dix (10) jours, ou le nombre de jours indiqués dans le **DPAO**, avant la date limite de dépôt des offres. Elle adressera une copie de sa réponse (indiquant la question posée mais sans mention de l'auteur) à tous les candidats éventuels qui auront obtenu le Dossier d'Appel d'Offres directement auprès d'elle. Au cas où l'ASECNA jugerait nécessaire de modifier le Dossier d'Appel d'Offres suite aux éclaircissements fournis, elle le fera conformément à la procédure stipulée à la clause 8 et à l'article 22.2 des présentes IS.

7.2 Il est conseillé au Soumissionnaire de visiter et d'inspecter le site des travaux et ses environs et d'obtenir par lui-même, et sous sa propre responsabilité, tous les renseignements qui peuvent être nécessaires pour la préparation de l'offre et la signature d'un marché pour l'exécution des Travaux. Les coûts liés à la visite du site sont à la charge du Soumissionnaire.

7.3 L'ASECNA autorisera le Soumissionnaire et ses employés ou agents à pénétrer dans ses locaux et sur ses terrains aux fins de ladite visite, mais seulement à la condition expresse que le Soumissionnaire, ses employés et agents la dégagent, elle, ses employés et agents, de toute responsabilité pouvant en résulter et les indemnisent si nécessaire, et qu'ils demeurent responsables des accidents mortels ou corporels, des pertes ou dommages matériels, coûts et frais encourus du fait de cette visite.

7.4 Les réponses fournies aux questions posées pendant le processus de l'appel d'offres ne doivent en aucun cas révéler l'identité de l'auteur desdites questions. Lesdites réponses à ces questions seront communiquées à tous ceux qui ont acheté le Dossier d'Appel d'Offres.

7.5 Lorsqu'une réunion préparatoire est prévue par les **DPAO**, le représentant que le Soumissionnaire aura désigné est invité à assister à cette réunion préparatoire qui se tiendra au lieu et date indiqués aux **DPAO**. L'objet de la réunion est de clarifier tout point et répondre aux questions qui pourraient être soulevées à ce stade.

7.6 Il est demandé au Soumissionnaire, autant que possible, de soumettre toute question par écrit, de façon qu'elle parvienne à l'ASECNA au moins une semaine avant la réunion préparatoire.

7.7 Le compte-rendu de la réunion, sera transmis sans délai à tous ceux qui ont acheté le Dossier d'Appel d'Offres. Toute modification des documents d'appel d'offres énumérés à l'aliéna 6.1 des présentes IS, qui pourrait s'avérer nécessaire à l'issue de la réunion préparatoire, sera faite par l'ASECNA qui publiera un additif conformément aux dispositions de la Clause 8 des présentes IS, et non par le canal du compte-rendu de la réunion préparatoire.

7.8 Le fait qu'un soumissionnaire n'assiste pas à la réunion préparatoire à l'établissement des offres, ne sera pas un motif de disqualification.

## **8. Modifications apportées au Dossier d'Appel d'Offres**

- 8.1 L'ASECNA peut, à tout moment, avant la date limite de remise des offres, modifier le Dossier d'Appel d'Offres en publiant un additif.
- 8.2 Tout additif publié sera considéré comme faisant partie intégrante du Dossier d'Appel d'Offres et sera communiqué par écrit à tous ceux qui ont obtenu ledit Dossier directement des sources indiquées dans l'Avis d'Appel d'Offres.
- 8.3 Afin de laisser aux soumissionnaires éventuels un délai raisonnable pour prendre en compte l'additif dans la préparation de leurs offres, l'ASECNA peut, à sa discrétion, reporter la date limite de remise des offres conformément à la clause 22.2 des présentes IS.

## **D. Préparation des offres**

### **9. Frais de soumission**

Le candidat supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre, et l'ASECNA n'est en aucun cas responsable de ces frais ni tenu de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

### **10. Langue de l'offre**

L'offre, ainsi que toute la correspondance et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le Soumissionnaire et l'ASECNA seront rédigés en français. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le Soumissionnaire dans le cadre de la soumission peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction en français, auquel cas, aux fins d'interprétation de l'offre, la traduction en français fera foi.

### **11. Documents constitutifs de l'offre**

11.1 L'offre comprendra les documents suivants :

- a) le formulaire d'offre;
- b) Les autres formulaires inclus dans la Section IV- Formulaire de Soumission, dûment remplis, y compris le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif et estimatif, remplis conformément aux dispositions des clauses 12, et 14 des présentes IS;
- c) la garantie de soumission établie conformément aux dispositions de la clause 19 des présentes IS;
- d) les variantes, si leur présentation est autorisée, conformément aux dispositions de la clause 13 des présentes IS;
- e) la confirmation écrite de l'habilitation du signataire de l'offre à engager le Soumissionnaire, conformément aux dispositions de la clause 20.2 des présentes IS;
- f) les pièces attestant, conformément aux dispositions de la clause 17 des présentes IS, que le Soumissionnaire possède les qualifications voulues pour exécuter le Marché si son offre est retenue ;
- g) Les documents établis conformément à la Clause 5.1 des présentes IS apportant la preuve que les installations proposées par le Soumissionnaire dans son offre ou dans toute offre variante (si les variantes sont autorisées) satisfont aux critères de provenance des matériels, équipements et services ;
- h) la proposition technique, conformément aux dispositions de la clause 16 des présentes IS;
- i) la lettre d'engagement environnemental et social;

- j) La liste des sous-traitants en conformité avec la clause 3/6 du CCAG-Travaux
- k) Dans le cas d'une offre présentée par un groupement, l'accord de groupement ou une lettre d'intention de constituer un groupement comprenant en annexe le projet d'accord de groupement, indiquant au minimum les parties des travaux à réaliser par les partenaires respectifs; et
- l) tout autre document exigé dans les **DPAO**.

## 12. Formulaire d'offre et bordereau de prix

- 12.1 Le Soumissionnaire soumettra son offre en remplissant les formulaires d'offre fournis à la Section IV - Formulaires de soumission, sans apporter de modifications à leur présentation, aucun autre format n'étant accepté. Toutes les rubriques doivent être remplies de manière à fournir les renseignements demandés.
- 12.2 Le Soumissionnaire présentera le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif et estimatif à l'aide des formulaires figurant à la Section VII. Cadres du Bordereau des prix unitaires (BPU) et du Devis Quantitatif Estimatif (DQE);

## 13. Variantes

- 13.1 Sauf indication contraire dans les **DPAO**, les variantes ne seront pas prises en compte.
- 13.2 Lorsque les travaux peuvent être exécutés dans des délais d'exécution variables, les **DPAO** préciseront ces délais, et indiqueront la méthode retenue pour l'évaluation du délai d'achèvement proposé par le Soumissionnaire à l'intérieur des délais spécifiés. Les offres proposant des délais au-delà de ceux spécifiés seront considérées comme non conformes.
- 13.3 Excepté dans le cas mentionné à la Clause 13.4 ci-dessous, les soumissionnaires souhaitant offrir des variantes techniques de moindre coût doivent d'abord chiffrer la solution de base de l'ASECNA telle que décrite dans le Dossier d'Appel d'Offres, et fournir en outre tous les renseignements dont l'ASECNA a besoin pour procéder à l'évaluation complète de la variante proposée, y compris les plans, notes de calcul, spécifications techniques, sous détails de prix et méthodes de construction proposées, et tous autres détails utiles. L'ASECNA n'examinera que les variantes techniques, le cas échéant, du Soumissionnaire dont l'offre conforme à la solution de base a été évaluée la mieux disante.
- 13.4 Quand les soumissionnaires sont autorisés, suivant les **DPAO**, à soumettre directement des variantes techniques pour certaines parties des travaux, ces parties de travaux doivent être décrites dans les Spécifications techniques.

## 14. Prix de l'offre et rabais

- 14.1 Les prix et rabais indiqués par le Soumissionnaire sur le formulaire de soumission et le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif et estimatif seront conformes aux stipulations ci-après.
- 14.2 Le Soumissionnaire remplira les prix unitaires et totaux de tous les postes du Bordereau de prix et du Détail quantitatif et estimatif. Les postes pour lesquels le Soumissionnaire n'a pas indiqué de prix unitaires ne feront l'objet d'aucun paiement par l'ASECNA après exécution et seront supposés couverts par d'autres prix du Détail quantitatif et estimatif.
- 14.3 Le prix à indiquer sur le formulaire d'offre, conformément aux dispositions de la clause 12 des présentes IS, sera le prix total de l'Offre, hors tout rabais éventuel.

- 14.4 Le Soumissionnaire indiquera tout rabais inconditionnel et la méthode d'application dudit rabais sur le formulaire d'offre conformément aux dispositions de la clause 12 des présentes IS.
- 14.5 A moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans les **DPAO** et le **CCAP**, les prix indiqués par le Soumissionnaire sont réputés fermes durant l'exécution du Marché, conformément aux dispositions de l'article 11 alinéa - 4/1 du CCAG Travaux . Dans le cas où les prix seraient révisables, le Soumissionnaire devra fournir les indices et paramètres retenus pour les formules de révision de prix en annexe à la soumission et présenter avec son offre tous les renseignements complémentaires requis. L'ASECNA peut exiger du Soumissionnaire de justifier les indices, pondérations ou les paramètres qu'il propose.
- 14.6 La clause 1.1 peut prévoir que l'appel d'offres soit lancé pour un seul marché (lot) ou pour un groupe de marchés (lots). Les Soumissionnaires désirant offrir une réduction de prix, en cas d'attribution de plus d'un marché, spécifieront les réductions applicables à chaque groupe de lots ou à chaque marché du groupe de lots. Les réductions de prix ou rabais accordés seront proposés conformément à la clause 14.4 ci-dessus, à la condition toutefois que les offres pour tous les lots soient soumises et ouvertes en même temps.
- 14.7 Les prix des marchés passés au nom de l'ASECNA sont hors taxes et hors douane. Cependant, le cas échéant, sous réserve de dispositions contraires prévues aux **DPAO** et au **CCAP**, tous les droits, impôts et taxes payables par l'Entrepreneur au titre du Marché, ou à tout autre titre, vingt-huit (28) jours avant la date limite de dépôt des offres seront inclus dans les prix et dans le montant total de l'offre présentée par le Soumissionnaire.

## 15. Monnaies de l'offre

- 15.1 Les monnaies de l'offre devront suivre les dispositions soit de l'Option A (Clause 15.2) ou de l'Option B (Clause 15.3) ; l'option applicable étant celle retenue aux **DPAO**.

### 15.2 Option A :

Le montant de la soumission est libellé entièrement en franc CFA.

Le Soumissionnaire libellera les prix unitaires du Bordereau des prix et les prix du Détail quantitatif et estimatif de la manière suivante :

- a) les prix seront entièrement libellés en franc CFA. Le Soumissionnaire qui compte engager des dépenses dans d'autres monnaies pour la réalisation des Travaux, indiquera en annexe à la soumission le ou les pourcentages du montant de l'offre nécessaires pour couvrir les besoins en monnaies étrangères, sans excéder un maximum de trois monnaies de pays.
- b) les taux de change utilisés par le Soumissionnaire pour convertir son offre en franc CFA seront spécifiés par le Soumissionnaire en annexe à la soumission. Ils seront appliqués pour tout paiement au titre du Marché, pour qu'aucun risque de change ne soit supporté par le Soumissionnaire retenu.

### 15.3 Option B :

Le montant de la soumission est directement libellé en franc CFA et en monnaies étrangères  
Le Soumissionnaire libellera séparément les prix unitaires du Bordereau des prix et les prix du Détail quantitatif et estimatif de la manière suivante :

- a) les prix des intrants nécessaires aux Travaux que le Soumissionnaire compte se procurer localement seront libellés en franc CFA ; et
- b) les prix des intrants nécessaires aux Travaux que le Soumissionnaire compte se procurer en devises seront libellés dans au plus trois monnaies.

15.4 L'ASECNA peut demander aux soumissionnaires d'expliquer leurs besoins en monnaies nationale et étrangères et de justifier que les montants inclus dans les prix unitaires et totaux, et indiqués en annexe à la soumission, sont raisonnables et conformes aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres. A cette fin, un état détaillé de ses besoins en monnaies étrangères sera fourni par le Soumissionnaire.

15.5 Durant l'exécution des Travaux, la part en monnaies étrangères restant à payer sur le Montant du Marché peut être révisée d'un commun accord par l'ASECNA et l'Entrepreneur de façon à tenir compte de toute modification survenue dans les besoins en devises au titre du Marché.

15.4 Le Soumissionnaire retenu pourra être requis de soumettre une décomposition des prix forfaitaires et un sous détail des prix unitaires.

## **16. Documents constituant la Proposition technique**

Le Soumissionnaire devra fournir une Proposition technique incluant un programme des travaux et les méthodes d'exécution prévues, la liste du matériel, du personnel, le calendrier d'exécution et tout autre renseignement demandé à la Section IX- Proposition technique. La Proposition technique devra inclure tous les détails nécessaires pour établir que l'offre du Soumissionnaire est conforme aux exigences des spécifications et du calendrier des travaux.

## **17. Documents attestant des qualifications du soumissionnaire**

Pour établir qu'il possède les qualifications requises pour exécuter le Marché, exigées à la Section III, Critères d'évaluation et de qualification, le Soumissionnaire fournira les pièces justificatives demandées dans les formulaires figurant à la Section IV, Formulaire de soumission.

## **18. Période de validité des offres**

18.1 Les offres demeureront valables pendant la période spécifiée dans **les DPAO** après la date limite de soumission fixée par l'ASECNA. Une offre valable pour une période plus courte sera considérée comme non conforme et rejetée par l'ASECNA.

18.2 Exceptionnellement, avant l'expiration de la période de validité des offres, l'ASECNA peut demander aux soumissionnaires de proroger la durée de validité de leurs offres. La demande et les réponses seront formulées par écrit. S'il est demandé une garantie d'offre en application de la clause 19 des présentes IS, sa validité sera prolongée pour une durée correspondante. Un soumissionnaire peut refuser de proroger la validité de son offre ou de soumission sans perdre sa garantie. Un soumissionnaire qui consent à cette prorogation ne se verra pas demander de modifier son offre, ni ne sera autorisé à le faire, sous réserve des dispositions de la clause 18.3 ci-dessous.

18.3 Dans le cas de marché à prix ferme, si l'attribution est retardée de plus de soixante (60) jours au-delà du délai initial d'expiration de la validité de l'offre, le prix du Marché sera actualisé par un facteur spécifié dans la demande de prorogation. L'évaluation des offres sera basée sur le prix de l'offre sans prise en considération de l'actualisation susmentionnée.

## 19. Garantie de soumission

- 19.1 Sauf spécification contraire dans les **DPAO**, le Soumissionnaire fournira l'original d'une garantie de soumission qui fera partie intégrante de son offre. Le montant de cette garantie et la monnaie dans laquelle elle sera libellée seront indiqués dans les **DPAO**.
- 19.2 La garantie de soumission se présentera sous la forme indiquée dans les **DPAO**, choisie parmi celles ci- après,
- a) une garantie bancaire à première demande;
  - b) une caution personnelle et solidaire;
  - c) une lettre de crédit irrévocable ;
  - d) un chèque de banque certifié.

La garantie de soumission sera soumise soit à l'aide du formulaire de garantie de soumission figurant à la Section IV, Formulaires de soumission ou sous une forme approuvée par l'ASECNA avant le dépôt des offres. Dans les deux cas, le formulaire doit comporter le nom exact et complet du Soumissionnaire.

La garantie de soumission doit être émise par une source de renom agréé dans un pays membre de l'ASECNA et acceptable par l'ASECNA. Si la garantie est émise par un organisme de cautionnement ou une institution financière situé en dehors d'un pays membre de l'ASECNA, il doit être agréé dans son pays d'origine, acceptable par l'ASECNA et avoir une institution financière correspondante située d'un pays membre de l'ASECNA qui devra valider la garantie et permettre ainsi de l'appeler, le cas échéant.

La garantie de soumission demeurera valide pendant trente (30) jours après l'expiration de la durée initiale de validité de l'offre, ou prorogée selon les dispositions de la clause 18.2 des IS, le cas échéant.

Les pays membres de l'ASECNA sont: Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, France, Gabon, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger Sénégal, Tchad, Togo.

- 19.3 Toute offre non accompagnée d'une garantie substantiellement conforme, si pareille garantie est exigée en application de la clause 19.1 des présentes IS, sera écartée par l'ASECNA comme étant non conforme.
- 19.4 Les garanties de soumission des soumissionnaires non retenus leur seront restituées après la main levée donnée par l'ASECNA, et après que le Soumissionnaire retenu ait signé le Marché et fourni la garantie de bonne exécution prescrite à la clause 41 des présentes IS.
- 19.5 La garantie de soumission du soumissionnaire retenu lui sera restituée dans les meilleurs délais après la signature du Marché, et contre remise de la garantie de bonne exécution requise.
- 19.6 La garantie de soumission peut être saisie :
- a) si le Soumissionnaire retire son offre pendant le délai de validité qu'il aura spécifié dans le Formulaire d'offre, sous réserve des dispositions de la clause 18.2 des présentes IS ;
  - b) si le Soumissionnaire n'accepte pas la correction du montant de sa soumission, conformément aux dispositions de la Clause 31 des présentes IS ;

ou

- c) s'agissant du soumissionnaire retenu, si ce dernier :
  - i) manque à son obligation de signer le Marché en application de la clause 40 des présentes IS ; ou
  - ii) manque à son obligation de fournir la garantie de bonne exécution en application de la clause 41 des présentes IS.

## **20. Forme et signature de l'offre**

- 20.1 Le Soumissionnaire préparera un original des documents constitutifs de l'offre tels que décrits à la clause 11 des présentes IS, en indiquant clairement la mention « ORIGINAL ». Par ailleurs, il soumettra le nombre de copies de l'offre indiqué dans les **DPAO**, en mentionnant clairement sur ces exemplaires « COPIE ». En cas de différences entre les copies et l'original, l'original fera foi.
- 20.2 L'original et toutes copies de l'offre seront dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile ; ils seront signés par une personne dûment habilitée à signer au nom du soumissionnaire. Cette habilitation consistera en une confirmation écrite comme spécifié dans les **DPAO**, qui sera jointe à la soumission. Le nom et le titre de chaque personne signataire de l'habilitation devront être dactylographiés ou imprimés sous la signature. Toutes les pages de l'offre, à l'exception des publications non modifiées, seront paraphées par la personne signataire de l'offre.
- 20.3 Tout ajout entre les lignes, rature ou surcharge, pour être valable, devra être signé ou paraphé par la personne signataire.

## **E. Remise des offres et ouverture des plis**

### **21. Cachetage et marquage des offres**

- 21.1 Le Soumissionnaire placera l'original de son offre et chacune de ses copies, y compris les variantes éventuellement autorisées en application de la clause 13 des présentes IS, dans des enveloppes séparées et cachetées, portant la mention « ORIGINAL » « VARIANTE » ou « COPIE », selon le cas. Toutes ces enveloppes seront elles-mêmes placées dans une même enveloppe extérieure cachetée.
- 21.2 Les enveloppes intérieure et extérieure devront :
  - a) comporter le nom et l'adresse du Soumissionnaire ;
  - b) être adressées à l'ASECNA conformément à la clause 22.1 des présentes IS ;
  - c) comporter le numéro d'identification de l'Appel d'Offres des présentes IS et toute autre identification indiquées dans les **DPAO** ;
  - d) comporter la mention de ne pas les ouvrir avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des plis en application de la clause 25.1 des présentes IS.
- 21.3 Si les enveloppes ne sont pas cachetées et marquées comme stipulé, l'ASECNA ne sera nullement responsable si l'offre est égarée ou ouverte prématurément.

### **22. Date et heure limite de remise des offres**

- 22.1 Les offres doivent être transmises par courrier postal ou déposées à l'adresse indiquée dans les **DPAO** et au plus tard à la date et à l'heure spécifiées dans lesdites **DPAO**.

22.2 L'ASECNA peut, si elle le juge nécessaire, reporter la date limite de remise des offres en modifiant le Dossier d'Appel d'Offres en application de la clause 8 des présentes IS, auquel cas, tous ses droits et obligations et ceux des Soumissionnaires régis par la date limite antérieure seront régis par la nouvelle date limite.

### **23. Offres hors délai**

L'ASECNA n'examinera aucune offre reçue après l'expiration du délai de remise des offres, conformément à la clause 22 des présentes IS. Toute offre reçue par l'ASECNA après la date et l'heure limites de dépôt des offres sera déclarée hors délai, écartée et renvoyée au Soumissionnaire sans avoir été ouverte.

### **24. Retrait, substitutions et modification des offres**

24.1 Un soumissionnaire peut retirer, remplacer, ou modifier son offre après l'avoir déposée, par voie de notification écrite, dûment signée par un représentant habilité, assortie d'une copie de l'habilitation en application de la clause 20.2 des présentes IS (sauf pour des notifications de retrait). La modification ou l'offre de remplacement correspondante doit être jointe à la notification écrite. Toutes les notifications doivent être :

- a) délivrées en application des clauses 20 et 21 des présentes IS (sauf pour les notifications de retrait qui ne nécessitent pas de copies). Par ailleurs, les enveloppes doivent porter clairement, selon le cas, la mention « RETRAIT », « OFFRE DE REMPLACEMENT » ou « MODIFICATION » ; et
- b) reçues par l'ASECNA avant la date et l'heure limites de remise des offres conformément à la clause 22 des présentes IS.

24.2 Les offres dont les soumissionnaires demandent le retrait en application de la clause 24.1 leur seront renvoyées sans avoir été ouvertes.

24.3 Aucune offre ne peut être retirée, remplacée ou modifiée entre la date et l'heure limites de dépôt des offres et la date d'expiration de la validité spécifiée par le Soumissionnaire sur le formulaire d'offre, ou d'expiration de toute période de prorogation de la validité.

### **25. Ouverture des plis**

25.1 L'ASECNA procédera à l'ouverture des plis en présence des représentants désignés des soumissionnaires qui souhaitent y assister, à la date, à l'heure et à l'adresse indiquée dans les **DPAO**.

25.2 Dans un premier temps, les enveloppes marquées « RETRAIT » seront ouvertes et leur contenu annoncé à haute voix, tandis que l'enveloppe contenant l'offre correspondante sera renvoyée au Soumissionnaire sans avoir été ouverte. Aucun retrait d'offre ne sera autorisé si la notification correspondante ne contient pas une habilitation valide du signataire à demander le retrait et n'est pas lue à haute voix. Ensuite, les enveloppes marquées « OFFRE DE REMPLACEMENT » seront ouvertes et annoncées à haute voix et la nouvelle offre correspondante substituée à la précédente, qui sera renvoyée sans avoir été ouverte au Soumissionnaire. Aucun remplacement d'offre ne sera autorisé si la notification correspondante ne contient pas une habilitation valide du signataire à demander le remplacement et n'est pas lue à haute voix. Enfin, les enveloppes marquées « MODIFICATION » seront ouvertes et leur contenu lu à haute voix avec l'offre

correspondante. Aucune modification d'offre ne sera autorisée si la notification correspondante ne contient pas une habilitation valide du signataire à demander la modification et n'est pas lue à haute voix. Seules les offres qui ont été ouvertes et annoncées à haute voix lors de l'ouverture des plis seront ensuite considérées.

25.3 Toutes les autres enveloppes seront ouvertes l'une après l'autre et le nom du soumissionnaire annoncé à haute voix, ainsi que la mention éventuelle d'une modification, le prix de l'offre, y compris tout rabais et toutes variantes éventuelles, l'existence d'une garantie de soumission si elle est exigée, et tout autre détail que l'ASECNA peut juger utile de mentionner. Seuls les rabais et variantes de l'offre annoncés à haute voix lors de l'ouverture des plis seront soumis à évaluation. Toutes les pages du Formulaire d'offre et du Bordereaux de prix et Détail quantitatif et estimatif seront visées par un minimum de trois représentants de l'ASECNA présents à l'ouverture des plis. Aucune offre ne sera écartée à l'ouverture des plis, exceptées les offres hors délai en application de la clause 23.

25.4 L'ASECNA établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis, qui comportera au minimum :

- le nom du soumissionnaire et précisera s'il y a retrait, remplacement de l'offre ou modification;
- le prix de l'offre, par lot le cas échéant, y compris tous rabais et variante proposés; et
- l'existence ou l'absence d'une garantie de soumission si elle est exigée.

Il sera demandé aux représentants des soumissionnaires présents de signer une feuille de présence.

## **F. Evaluation et comparaisons des offres**

### **26. Confidentialité**

26.1 Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer l'ASECNA lors de l'examen, de l'évaluation, de la comparaison des offres et de la vérification de la capacité des candidats ou lors de la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre.

26.2 Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, et à la vérification de la qualification des soumissionnaires, et à la recommandation d'attribution du Marché ne sera donnée aux soumissionnaires ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du Marché n'aura pas été rendue publique.

26.3 Nonobstant les dispositions de la clause 26.2 ci-dessus, entre le moment où les plis seront ouverts et celui où le Marché sera attribué, si un soumissionnaire souhaite entrer en contact avec l'ASECNA pour des motifs ayant trait à son offre, il devra le faire exclusivement par écrit.

### **27. Eclaircissements concernant les offres**

27.1 Pour faciliter l'examen, l'évaluation, la comparaison des offres et la vérification des qualifications des soumissionnaires, l'ASECNA a toute latitude pour demander à un soumissionnaire des éclaircissements sur son offre. Aucun éclaircissement apporté par un soumissionnaire autrement qu'en réponse à une demande de l'ASECNA ne sera pris en compte. La demande d'éclaircissement de l'ASECNA, comme la réponse apportée, seront formulées par écrit. Aucune modification de prix, ni aucun changement substantiel de l'offre ne seront demandés, offerts ou autorisés, si ce n'est pour confirmer la correction des erreurs arithmétiques découvertes par l'ASECNA lors de l'évaluation des offres en application de la clause 31 des présentes IS.

27.2 L'ASECNA se réserve le droit de rejeter une offre au cas où un soumissionnaire n'apporte pas de réponse à une demande d'éclaircissement dans le délai fixé par la lettre de demande.

## **28. Divergences, réserves ou omissions**

Aux fins de l'évaluation des offres, les définitions suivantes seront d'usage :

- a) Une « divergence » est un écart par rapport aux stipulations du Dossier d'Appel d'Offres ;
- b) Une « réserve » constitue la formulation d'une conditionnalité restrictive, ou la non acceptation de toutes les exigences du Dossier d'Appel d'Offres ; et
- c) Une « omission » constitue un manquement à fournir en tout ou en partie, les renseignements et documents exigés par le Dossier d'Appel d'Offres.

## **29. Conformité des offres**

29.1 L'ASECNA établira la conformité de l'offre sur la base de sa seule teneur.

29.2 Une offre conforme pour l'essentiel est une offre conforme à toutes les stipulations, spécifications et conditions du Dossier d'Appel d'Offres, sans divergence, réserve ou omission substantielles. Les divergences ou omission substantielles sont celles :

- a) qui limitent de manière substantielle la portée, la qualité ou les performances des travaux spécifiés dans le Marché ; ou
- b) qui limitent, d'une manière substantielle et non conforme au Dossier d'Appel d'Offres, les droits de l'ASECNA ou les obligations du Soumissionnaire au titre du Marché ; ou
- c) dont l'acceptation serait préjudiciable aux autres Soumissionnaires ayant présenté des offres conformes pour l'essentiel.

L'ASECNA déterminera si l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres en se basant sur son contenu sans avoir recours à des éléments de preuve extrinsèques.

29.3 L'ASECNA écartera toute offre qui n'est pas conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et le Soumissionnaire ne pourra pas par la suite la rendre conforme en apportant des corrections à la divergence, réserve ou omission substantielle constatée.

## **30. Non-conformité, erreurs et omissions**

30.1 Si une offre est conforme pour l'essentiel, l'ASECNA peut tolérer toute non-conformité ou omission qui ne constitue pas une divergence, réserve ou omission substantielle par rapport aux conditions de l'appel d'offres.

30.2 Si une offre est conforme pour l'essentiel, l'ASECNA peut demander au Soumissionnaire de présenter, dans un délai raisonnable, les informations ou la documentation nécessaires pour remédier à la non-conformité ou aux omissions non essentielles constatées dans l'offre en rapport avec la documentation demandée. Pareille omission ne peut, en aucun cas, être liée à un élément quelconque du prix de l'offre. Le Soumissionnaire qui ne ferait pas droit à cette demande peut voir son offre écartée.

30.3 Si une offre est conforme pour l'essentiel, l'ASECNA corrigera les non-conformités ou omissions non essentielles qui affectent le prix de l'offre. À cet effet, le prix de l'offre sera

révisé, uniquement aux fins de comparaison, compte tenu de l'élément ou du composant manquant ou non conforme.

### **31. Corrections des erreurs arithmétiques**

31.1 Si une offre est conforme pour l'essentiel, l'ASECNA rectifiera les erreurs arithmétiques sur la base suivante :

- a) s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi, à moins que ce montant soit lié à une erreur arithmétique, auquel cas le montant en chiffres prévaudra sous réserve des alinéas (c) et (d) ci-dessous;
- b) lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire du bordereau et celui du devis estimatif, le prix unitaire du bordereau fera foi ;
- c) s'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé, à moins que, de l'avis de l'ASECNA, la virgule des décimales du prix unitaire soit manifestement mal placée, auquel cas le prix total indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé ; et
- d) si le total obtenu par addition ou soustraction des sous totaux n'est pas exact, les sous totaux feront foi et le total sera corrigé.

31.2 Si le Soumissionnaire ayant présenté l'offre évaluée la mieux- disante, n'accepte pas les corrections apportées, son offre sera écartée.

### **32. Conversion en une seule monnaie**

Aux fins d'évaluation et de comparaison et dans le cas uniquement de l'option B de la Clause 15 des présentes IS, l'ASECNA convertira les montants en diverses monnaies dans lesquelles le montant de la soumission est payable en une seule monnaie, en utilisant le cours vendeur fixé par la source spécifiée dans les **DPAO**, en vigueur à la date qui y est également spécifiée.

### **33. Marge de préférence**

Sauf stipulation contraire dans les **DPAO**, aucune marge de préférence ne sera accordée.

### **34. Evaluation des offres**

34.1 Pour évaluer une offre, l'ASECNA utilisera tous les critères et méthodes définis dans cette clause, à l'exclusion de tous autres critères et méthodes.

34.2 Pour évaluer une offre, l'ASECNA prendra en compte les éléments ci-après :

- a) le prix de l'offre, en excluant les sommes provisionnelles et, le cas échéant, les provisions pour imprévus figurant dans le Détail quantitatif et estimatif récapitulatif, mais en ajoutant le montant des travaux en régie, lorsqu'ils sont chiffrés de façon compétitive;
- b) les ajustements apportés au prix pour corriger les erreurs arithmétiques en application de la clause 31.1;
- c) les ajustements du prix imputables aux rabais offerts en application de la clause 14.4;

- d) en convertissant en une seule monnaie le montant résultant des opérations (a), (b) et (c) ci-dessus, conformément aux dispositions de la Clause 32 des présentes IS;
- e) en ajustant de façon appropriée, sur des bases techniques ou financières, toute autre modification, divergence ou réserve quantifiable conformément à la clause 30.3 des présentes IS ;
- f) les ajustements résultant de l'utilisation des facteurs d'évaluation indiqués à la Section III, Critères d'évaluation et de qualification;
- g) le cas échéant, conformément aux dispositions des **DPAO** et Spécifications techniques, les variantes techniques proposées, si elles sont permises, seront évaluées suivant leur mérite propre et indépendamment du fait que le Soumissionnaire aura offert ou non un prix pour la solution technique spécifiée par le Maître de l'ouvrage dans les **DPAO**.

34.3 L'effet estimé des formules de révision des prix figurant dans les CCAG et CCAP, appliquées durant la période d'exécution du Marché, ne sera pas pris en considération lors de l'évaluation des offres.

34.4 Si cela est prévu dans les **DPAO**, le présent Dossier d'Appel d'Offres autorise les soumissionnaires à indiquer séparément leurs prix pour différents lots, et permet à l'ASECNA d'attribuer un ou plusieurs lots à un ou plus d'un soumissionnaire. La méthode d'évaluation pour déterminer la combinaison d'offre la mieux-disante, compte tenu de tous rabais offerts dans le Formulaire d'offre, sera précisée dans la Section III, Critères d'évaluation et de qualification.

Si l'offre évaluée la moins-disante est fortement déséquilibrée par rapport à l'estimation de l'ASECNA de l'échéancier de paiement des travaux à exécuter, l'ASECNA peut demander au Soumissionnaire de fournir le sous détail de prix pour tout élément du Détail quantitatif et estimatif, pour prouver que ces prix sont compatibles avec les méthodes de construction et le calendrier proposé. Après avoir examiné le sous détail de prix, l'ASECNA peut :

- a) soit demander que le montant de la garantie de bonne exécution indiqué à la Clause 41 des présentes IS soit porté, aux frais de l'attributaire du Marché, à un niveau suffisant pour la protéger contre toute perte financière au cas où l'attributaire viendrait à manquer à ses obligations au titre du Marché ;
- b) soit écarter l'offre concernée.

## 35. Comparaison des offres

L'ASECNA comparera toutes les offres substantiellement conformes pour déterminer l'offre évaluée la moins-disante, en application de la clause 34.2 des présentes IS.

## 36. Qualification du soumissionnaire

36.1 L'ASECNA s'assurera que le Soumissionnaire retenu pour avoir soumis l'offre évaluée la moins-disante et substantiellement conforme aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres, satisfait aux critères de qualification stipulés dans la Section III, Critères d'évaluation et de qualification, et a démontré dans son offre qu'il possède les qualifications requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante.

36.2 Cette détermination sera fondée sur l'examen des pièces attestant les qualifications du soumissionnaire fournies en application de la clause 17 des présentes IS ; sur les

éclaircissements apportés en application de la clause 27 des présentes IS et sur la Proposition technique du soumissionnaire.

36.3 L'attribution du Marché au Soumissionnaire est subordonnée à l'issue positive de cette détermination. Au cas contraire, l'offre sera rejetée et l'ASECNA procédera à l'examen de la seconde offre évaluée la moins-disante afin d'établir de la même manière si le Soumissionnaire est capable d'exécuter le Marché de façon satisfaisante.

### **37. Droit de l'ASECNA d'accepter l'une quelconque des offres et de rejeter une ou toutes les offres**

L'ASECNA se réserve le droit d'accepter ou d'écarter toute offre, et d'annuler la procédure d'appel d'offres et d'écarter toutes les offres à tout moment avant l'attribution du Marché, sans encourir de ce fait une responsabilité quelconque vis-à-vis des soumissionnaires.

## **G. Attribution du marché**

### **38. Critères d'attribution**

L'ASECNA attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins-disante et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres, à condition que le Soumissionnaire soit en outre jugé qualifié pour exécuter le Marché de façon satisfaisante.

### **39. Notification de l'attribution du Marché**

39.1 Avant l'expiration du délai de validité des offres, l'ASECNA notifiera au Soumissionnaire retenu, par écrit, que son offre a été retenue en même temps qu'il notifie également aux autres soumissionnaires les résultats de l'appel d'offres. Cette lettre de notification indiquera le montant que l'ASECNA paiera à l'Entrepreneur au titre de l'exécution des Travaux et de ses obligations de garantie.

39.2 La lettre de notification précisera le cas échéant, les corrections apportées au montant de l'offre initiale de l'attributaire provisoire. Si le Soumissionnaire n'accepte pas la correction ainsi effectuée, son offre sera rejetée et la garantie d'offre peut être saisie.

39.3 L'ASECNA répondra rapidement par écrit à tout soumissionnaire ayant présenté une offre infructueuse qui, après la notification des résultats selon les dispositions de la clause 39.1 ci-dessus, lui aura présenté par écrit, dans un délai de cinq (05) jours à compter de la date de réception de la dite lettre de notification, une requête en vue d'obtenir des informations sur le (ou les) motif(s) pour le(s)quel(s) son offre n'a pas été retenue.

### **40. Signature du Marché**

40.1 Dans les meilleurs délais après la notification, l'ASECNA enverra au Soumissionnaire retenu l'acte d'engagement et le Cahier des Clauses Administratives Particulières.

40.2 Dans le délai de trente (30) jours à compter de la date de réception de l'acte d'engagement, le Soumissionnaire retenu le signera ainsi que le Cahier des Clauses Administratives Particulières, les datera et les renverra à l'ASECNA.

### **41. Garantie de bonne exécution**

41.1 Dans le délai de trente (30) jours à compter de la date de réception de la notification, par l'ASECNA, de l'attribution du Marché, le Soumissionnaire retenu fournira la garantie de

bonne exécution, conformément au CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières), en utilisant le Formulaire de garantie de bonne exécution figurant à la Section VIII, Formulaires du Marché, ou tout autre modèle jugé acceptable par l'ASECNA.

41.2 Le défaut de fourniture, par le Soumissionnaire retenu, de la garantie de bonne exécution susmentionnée ou le fait qu'il ne signe pas l'acte d'engagement, constituera un motif suffisant d'annulation de l'attribution du Marché et de saisie de la garantie de soumission.

Le cas échéant, l'ASECNA pourra attribuer le Marché au Soumissionnaire dont l'offre est jugée substantiellement conforme au dossier d'appel d'offres et classée la deuxième moins-disante, et qui possède les qualifications exigées pour exécuter le Marché de façon satisfaisante.

## **Section II.**

# **DONNEES PARTICULIERES D'APPEL D'OFFRES**

**Section II : Données particulières de l'appel d'offres**

**Table des matières**

**A. Généralités ..... 30**

**B. Dossier d'appels d'offres ..... 31**

**C. Préparation des offres..... 31**

**D. Remise des offres et ouverture des plis ..... 34**

**E. Evaluation et comparaisons des offres..... 35**

**F. Attribution du marché..... 36**

## A. Généralités

<p><b>1.</b></p> <p><b>1.1</b></p>	<p><b>Objet de l'appel d'offres</b></p> <p>Nom et adresse du Maître d'Ouvrage :  <b>Représentation auprès de la République Togolaise de l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA-TOGO), à Lomé Aviation, BP 10151 ou 123 - Tél : 22 26 21 01-TOGO,</b></p>
<p><b>1.1</b></p>	<p>Nom et Numéro d'identification de l'AON : <b>2025/ 000737 /ASECNA/DGRP/TO/IRE</b> du <b>14/07/ 2025</b></p>
<p><b>1.1</b></p>	<p>Nom et numéro du projet et nombre et numéro d'identification des lots faisant l'objet du présent AON :</p> <p><b>AMELIORATION DES CIRCUITS DE TERRE ET SECURISATION CONTRE LA Foudre DES INSTALLATIONS DU SITE DE LOME ET DE NIAMTOUGOU</b></p> <p>Numéro d'identification de l'Appel d'Offres (AO) :</p> <p><b><u>AON 2025/ 000737/ASECNA/DGRP/TO/IRE</u></b> du <b>14/07/ 2025</b></p> <p>Nombre et numéro d'identification des lots faisant l'objet du présent AON :  <b>DEUX (02) LOTS / AON N°2025/ 000737/ASECNA/DGRP/TO/IRE</b></p> <p>LOT 1 : Amélioration des circuits de terre et sécurisation contre la foudre des installations du site de Lomé</p> <p>LOT 2 : Amélioration des circuits de terre des installations du site de Niamtougou</p> <p>Un soumissionnaire peut être attributaire des deux (02) lots</p>
<p><b>2.</b></p> <p><b>2.1</b></p>	<p><b>Origine des fonds</b></p> <p>Fonds propres de l'ASECNA.</p>
<p><b>4.</b></p> <p><b>4.1</b></p>	<p><b>Candidats admis à concourir</b></p> <p>Les Instructions aux soumissionnaires s'appliquent.</p>
<p><b>4.6</b></p>	<p>Les Groupements dont les membres sont solidairement responsables, sont éligibles. Le nombre des membres de chaque Groupement est limité au maximum à trois (03).</p>
<p><b>5.</b></p> <p><b>5.1</b></p>	<p><b>Critères d'origine</b></p> <p>Les Instructions aux soumissionnaires s'appliquent.</p>

## B. Dossier d'appels d'offres

<p>7.</p> <p>7.1</p> <p>7.1</p>	<p><b>Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres, visite du site et réunions préparatoires</b></p> <p>Aux seules fins <b>d'obtention</b> d'éclaircissements, l'adresse du Maître de l'Ouvrage est la suivante :</p> <p><b>A l'attention du Représentant de l'ASECNA auprès de la République Togolaise, Aéroport International GNASSINGBE Eyadema, BP : 10151 Lomé, TOGO</b> <b>Téléphone : +228 22 26 21 01 – Télécopie : +228 22 26 52 36,</b> <b>sumsakomlaame@asecna.org</b></p> <p>Votre demande doit parvenir à cette adresse au plus tard <b>quinze (15) jours avant la date limite de dépôt des offres.</b></p>
<p>7.5</p>	<p>Le présent Dossier d'Appel d'Offres (DAO) est consultable ou téléchargeable sur le site institutionnel de l'ASECNA <a href="http://www.asecna.aero">www.asecna.aero</a> rubrique appels d'offres.</p> <p>Il est également recommandé à toute personne physique ou morale intéressée par le présent appel d'offres de s'enregistrer au moment de <b>télécharger le DAO pour bénéficier des additifs et mises à jour éventuels.</b></p> <p>Une visite du site sera organisée par l'ASECNA</p>

## C. Préparation des offres

<p><b>11. Documents constitutifs de l'offre :</b></p> <p><b>11.1</b> L'offre comprendra les documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) Le formulaire d'offre ;</li><li>b) Les autres formulaires inclus dans la Section IV- Formulaires de Soumission, dûment remplis, y compris le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif et estimatif, remplis conformément aux dispositions des clauses 12, et 14 des présentes IS ;</li><li>c) La garantie d'offre établie conformément aux dispositions de la clause 19 des présentes IS ;</li><li>d) Les variantes, si leur présentation est autorisée, conformément aux dispositions de la clause 13 des présentes IS ;</li><li>e) La confirmation écrite de l'habilitation du signataire de l'offre à engager le Soumissionnaire, conformément aux dispositions de la clause 20.2 des présentes IS ;</li><li>f) Les pièces attestant, conformément aux dispositions de la clause 17 des présentes IS, que le Soumissionnaire possède les qualifications voulues pour exécuter le Marché si</li></ul>
--

son offre est retenue ; (Formulaires ELI-1.1; ELI-1.2; FIN-2.1.1(a); FIN-2.1.1(b); FIN-2.1.2(a); FIN-2.1.2(b); EXP-2.2.1; EXP-2.2.2 (a); EXP-2.2.2 (b); PER 1; PER 2 et MAT avec les pièces jointes exigées par les formulaires) ;

- g) Une autorisation du fabricant des fournitures établissant que le Soumissionnaire est dûment habilité à fournir ou distribuer, les fournitures indiquées dans son offre (Formulaire de soumission, Modèle d'autorisation du fabricant) ;
- h) La proposition technique, conformément aux dispositions de la clause 16 des présentes IS (**Méthodologie de réalisation ; Calendrier de Mobilisation ; Calendrier de construction ; Provenance des matériaux**) ;
- i) La lettre d'engagement environnemental et social ;
- j) La liste des sous-traitants en conformité avec la clause 3/6 du CCAG-Travaux
- k) Dans le cas d'une offre présentée par un groupement, l'accord de groupement ou une lettre d'intention de constituer un groupement comprenant en annexe le projet d'accord de groupement, indiquant au minimum les parties des travaux à réaliser par les partenaires respectifs ;
- l) Le Chiffre d'affaires annuel des trois (3) dernières années (**2022, 2023 et 2024**).
- m) Les références du soumissionnaire pour des projets similaires au cours des dix (10) dernières années (**2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024**) avec PV de réception ou attestations des Maîtres d'Ouvrages à l'appui ;
- n) Les états financiers audités, vérifiés ou certifiés par un expert-comptable agréé, des trois (03) dernières années (**2022, 2023 et 2024**), et dûment signés ;
- o) Les certificats attestant que le soumissionnaire est en règle vis à vis de l'administration fiscale et parafiscale au **31 décembre 2024** ; daté, dûment signés et portant le cachet des services fiscaux ;
- p) Les moyens humains (personnel clé à mettre sur le chantier, en y adjoignant obligatoirement les Curricula Vitae et diplômes de l'équipe proposée). La Liste des moyens humains, établie par le soumissionnaire répondra aux exigences minimums définies aux critères de qualifications ;
- q) Les moyens matériels (joindre obligatoirement les pièces justificatives de possession, de lising ou de location) essentiels pour l'exécution des travaux. La Liste détaillée des moyens matériels avec état et âge, établies par le soumissionnaire répondra aux exigences minimums définies aux critères de qualifications ;
- r) Le reçu d'achat du dossier ;

<p>s) L'attestation de visite du site</p> <p>t) <i>Autres documents exigés ;</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Carte d'immatriculation fiscal en cours de validité</li> <li>• Quitus fiscal ou attestation de régularité fiscale en cours de validité</li> <li>• Quitus social de la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS)</li> </ul> <p>u) Une copie du reçu d'achat du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) ;</p> <p>v) L'acte d'engagement paraphé ; et</p> <p>w) Une clé USB ou un DVD comportant un index papier et exempt de tout virus et contenant tous les documents de l'offre en fichiers non compressés, imprimables et reproductibles. Ils seront en format Microsoft Word 2010 pour les pièces écrites, Microsoft Excel 2010 pour les devis quantitatifs estimatifs et les bordereaux de prix unitaires, et Format JPEG pour les notices, photos et images. L'ensemble des documents seront également fournis sous format PDF imprimable et reproductible.</p> <p><b><i>Ces documents doivent être impérativement présentés dans cet ordre et séparés par des onglets</i></b></p>
<p><b>13 Variantes</b></p> <p><b>13.1</b> Les variantes <i>ne seront pas</i> prises en compte.</p>
<p><b>13.2</b> Délai d'exécution : le délai d'exécution des travaux sera celui de l'Entreprise retenue. Trois (03) mois pour chaque lot</p>
<p><b>13.4</b> Les variantes techniques sur la ou les parties des travaux, si elles sont demandées dans les spécifications techniques, sont permises.</p>
<p><b>14.5</b> Les prix proposés par le Soumissionnaire seront fermes et non révisables.</p>
<p><b>14.7 Montant de l'offre</b> Les prix du marché sont hors droits de douane et taxes.</p> <p><b>Toutefois, le soumissionnaire est tenu de se renseigner auprès des Autorités locales s'il existe des exceptions non couvertes par cette exonération en droits et taxes pour les inclure dans ses prix.</b></p>
<p><b>15.1 Monnaies de soumission et de règlement</b></p> <p>Le montant de la soumission est libellé entièrement en Franc CFA.</p> <p>Le Soumissionnaire libellera les prix unitaires du Bordereau des prix et les prix du Détail quantitatif et estimatif de la manière suivante :</p> <p>a) les prix seront entièrement libellés en F CFA. Le Soumissionnaire qui compte engager des dépenses dans d'autres monnaies pour la réalisation des Travaux, indiquera en annexe à la soumission le ou les pourcentages du montant de l'offre nécessaires pour couvrir les besoins en monnaies étrangères, sans excéder un maximum de deux monnaies de pays.</p> <p>b) les taux de change utilisés par le Soumissionnaire pour convertir son offre en Franc CFA</p>

	seront spécifiés par le Soumissionnaire en annexe à la soumission. Ils seront appliqués pour tout paiement au titre du Marché, pour qu'aucun risque de change ne soit supporté par le Soumissionnaire retenu.
<b>18</b>	<b>Période de validité des offres : Cent Quatre-vingts (180) jours.</b>
<b>19.1</b>	<b>Montant de la garantie de la soumission</b>  Une Garantie de soumission est requise. Son montant est de à 2% du montant de l'offre et elle sera libellée en Franc CFA.
<b>20.1</b>	Un (01) <b>original</b> de l'Offre et deux (02) <b>copies</b> seront fournies.
<b>20.2</b>	La confirmation écrite de l'habilitation du signataire à engager le Soumissionnaire consistera en une délégation des statuts de la Société ou par tout autre document d'habilitation engageant le soumissionnaire et acceptable par l'ASECNA.

#### **D. Remise des offres et ouverture des plis**

##### **21.1 Cachetage et marquage des offres**

Aux seules fins de **remise des offres** l'adresse du Maître de l'Ouvrage est la suivante : **A l'attention du Secrétariat du Représentant de l'ASECNA (Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar) auprès de la République Togolaise - Lomé Aviation, 10 BP 10151 - Tél : 22 26 21 01-TOGO.**

**L'enveloppe extérieure** cachetée, portera en plus du nom et l'adresse du Soumissionnaire, l'adresse :

**ASECNA  
REPRESENTATION DU TOGO  
Lomé-Aviation B.P : 123 ou 10 151**

**APPEL D'OFFRES N°2025/ 000737/ASECNA/DGRP/TO/IRE**

**AMELIORATION DES CIRCUITS DE TERRE ET SECURISATION CONTRE LA  
FOUDRE DES INSTALLATIONS DU SITE DE LOME ET DE NIAMTOUGOU**

**« À N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

##### **22.1 Date et heure limite des remises des offres**

**Date : 19 août 2025**

**Heure : 12 heures, heures locales, GMT (matin)**

##### **25.1 Ouverture des plis**

L'ouverture des plis aura lieu à l'adresse, à la date et à l'heure suivantes :

**Salle de réunion du Cabinet du Représentant de l'ASECNA auprès de République**

**togolaise, sis à Lomé Aviation, BP 10151 - Tél : +228 22 26 21 01 TOGO ;**

**DATE : LE 19 AOUT 2025 A 14H00, HEURE LOCALE (GMT).**

**E. Evaluation et comparaisons des offres**

<b>32</b>	<b>Conversion en une seule monnaie</b>  <b>Monnaie retenue pour la conversion en une seule monnaie : Est le Franc CFA.</b>  Source du taux de change : <b>Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest "BCEAO"</b>  Date du taux de change : <b>vingt-huit (28) jours avant la date limite de dépôt des offres.</b>
<b>33</b>	<b>Marge de préférence : Non Applicable</b>

**F. Attribution du marché**

<p><b>IS 41.1</b></p>	<p>Les quantités peuvent être augmentées d'un pourcentage de : <b>25 %</b></p> <p>Les quantités peuvent être réduites d'un pourcentage de : <b><u>25%</u></b>  <i>[Suivant la réglementation, l'augmentation ou la réduction ne peut pas excéder 30%].</i></p>
<p><b>IS 44.1</b></p>	<p><b>Garantie de bonne exécution</b></p> <p>Le montant de la garantie de bonne exécution est fixé à cinq pour cent (5%) du montant du marché et devra être constitué dans les trente (30) jours à compter de la date de réception de la notification.</p> <p>Elle sera constituée sous la forme d'une garantie à première demande émise par un établissement bancaire agréé dans un pays membre de l'ASECNA ou par un établissement bancaire établi dans un autre pays et représenté par une institution financière située dans un pays membre de l'ASECNA.</p>

## **Section III.**

# **CRITERES D'EVALUATION ET DE QUALIFICATION**

## Section III : Critères d'évaluation et de qualification

La présente section contient tous les facteurs, méthodes et critères que l'ASECNA utilisera pour évaluer les offres et s'assurer qu'un soumissionnaire possède les qualifications requises.

Conformément aux clauses 34 et 36 des IS, aucun autre facteur, méthode ou critère ne sera utilisé.

Le Soumissionnaire fournira tous les renseignements demandés dans les formulaires joints à la Section IV, Formulaires de soumission.

**NOTA BENE** : Pour un marché à plusieurs lots, des critères de qualification seront définis pour chaque lot.

## Table des matières

1.	<b>Evaluation .....</b>	<b>39</b>
2.	<b>Qualification.....</b>	<b>39</b>

## **1. Evaluation**

L'ASECNA examinera préalablement les offres pour s'assurer que tous les documents constitutifs de l'offre ont bien été fournis et sont tous complets.

Pour l'évaluation des offres, en sus des critères dont la liste figure à l'article 34 des IS, les critères ci-après seront utilisés :

### **1.1 Evaluation de la Proposition Technique :**

L'évaluation de l'Offre technique présentée par le Soumissionnaire comprendra (a) l'évaluation de la capacité technique du Soumissionnaire à mobiliser les équipements et le personnel clés pour l'exécution du Marché, (b) la méthode d'exécution et (c) le calendrier de travail et (d) les sources d'approvisionnement dans les détails suffisants, et en conformité avec les exigences définies à la Section XIII. Spécifications Techniques des Travaux.

### **1.3 Variantes techniques :**

Si une ou des variantes techniques sont permises au titre de la clause 13.4 des IS, elles seront évaluées comme les solutions de base.

### **1.4 Sous-traitants spécialisés :**

Seule l'expérience spécifique de sous-traitants pour travaux spécialisés autorisés par l'ASECNA sera pris en compte. L'expérience générale et les ressources financières des sous-traitants spécialisés ne seront pas additionnées à celles du Soumissionnaire pour justifier sa qualification.

## **2. Qualification**

Pour être qualifié, un soumissionnaire doit remplir les conditions suivantes :

- a) ne pas avoir été disqualifié pour les critères d'éligibilité, d'inexistence d'antécédents de non exécution de marché, d'incohérence majeure dans l'offre, de non conformité de l'offre et le critère financier;
- b) avoir répondu au seuil minimum pour les critères suivants:

	Critère	Soumissionnaire			Documentation Requise	
		Entité unique	Groupement d'entreprises			
			Toutes Parties Combinées	Chaque membre		Un membre
2.1.1 Capacité financière	i) Le Soumissionnaire doit démontrer qu'il dispose d'avoirs liquides ou a accès à des actifs non grevés ou des lignes de crédit, etc. autres que l'avance de démarrage éventuelle, à des montants suffisants pour subvenir aux besoins de trésorerie nécessaires à l'exécution des travaux objet du présent Appel d'Offres à hauteur de <b>100 % du montant de l'offre</b> et nets de ses autres engagements ;	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Sans objet	Formulaire FIN – 2.1.1(a) avec pièces jointes

	Critère	Soumissionnaire			Documentation Requise	
		Entité unique	Groupement d'entreprises			
			Toutes Parties Combinées	Chaque membre		Un membre
	ii) le Soumissionnaire doit démontrer, à la satisfaction de l'ASECNA qu'il dispose de moyens financiers lui permettant de satisfaire les besoins en trésorerie des travaux en cours et à venir dans le cadre de marchés déjà engagés ;	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Sans objet	Annexe au Formulaire FIN – 2.1.1
	iii) Soumission d'états financiers audités, vérifiés ou certifiés par un expert-comptable agréé ou, si cela n'est pas requis par la réglementation du pays du soumissionnaire, autres états financiers acceptables par l'ASECNA pour les <b>trois (03) dernières années (2012, 2023 et 2024)</b> démontrant la solvabilité actuelle et la rentabilité à long terme du Soumissionnaire.	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Formulaire FIN – 2.1.2(a)
2.1.2 Chiffre d'affaires annuel moyen	Avoir un chiffre d'affaires annuel moyen d' <b>au moins cents millions (100 000 000) de Francs CFA</b> , calculé de la manière suivante : le total des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours et/ou achevés au cours des <b>trois (03) dernières années (2022, 2023 et 2024)</b> .	Doit satisfaire au critère	Doivent satisfaire au critère	Doit satisfaire à <b>trente-cinq pour cent (35%)</b> de la spécification	Doit satisfaire à <b>soixante-cinq pour cent (65%)</b> de la spécification	Formulaire FIN – 2.1.2(b)

	Critère	Soumissionnaire				Documentation Requisite
		Entité unique	Groupement d'entreprises			
			Toutes Parties Combinées	Chaque membre	Un membre	
2.2.1 Expérience générale en construction	Expérience de marchés de construction à titre d'entrepreneur principal, de membre de groupement, d'ensemblier ou de sous-traitant au cours des <b>dix (10) dernières années (2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024)</b> qui précèdent la date limite de dépôt des offres	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Formulaire EXP – 2.2.1
2.2.2 Expérience Spécifique	a) Participation à titre d'entrepreneur principal, de membre de groupement, d'ensemblier ou de sous-traitant dans au moins <b>au moins deux (02) marchés</b> au cours <b>des dix (10) dernières années (2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024)</b> avec une valeur minimum pour chaque marché de <b>25 %</b> du montant de l'offre, qui ont été exécutés de manière satisfaisante et terminés, pour l'essentiel, et qui sont similaires aux travaux proposés. La similitude portera sur la taille physique, la complexité, les méthodes/technologies ou autres caractéristiques telles que décrites dans les spécifications techniques, Etendue des Travaux.  (Amélioration ou installation de mise à la terre, installation de paratonnerre)	Doit satisfaire au critère	Doivent satisfaire au critère	Sans objet	Doit satisfaire à la spécification pour un marché	Formulaire EXP-2.2.2 (a)

	Critère	Soumissionnaire			Documentation Requise	
		Entité unique	Groupement d'entreprises			
			Toutes Parties Combinées	Chaque membre		Un membre
	b) Pour les marchés référenciés ci-dessus ou pour d'autres marchés exécutés pendant la période stipulée ci-dessus, une expérience minimale de construction dans les principales activités.	Doit satisfaire aux spécifications	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Doit satisfaire à la spécification pour au moins une des activités	Formulaire EXP-2.2.2 (b)

**N.B.** : Le Soumissionnaire est tenu de joindre les attestations de bonne exécution délivrées et signées par les Maîtres d'Ouvrage. Seules les références des travaux similaires déjà exécutés et achevés par le Soumissionnaire seront retenues. Une référence pour laquelle le Soumissionnaire n'aura pas joint l'attestation de bonne exécution ne sera pas prise en compte dans la vérification de ses qualifications. L'ASECNA prendra le soin de vérifier l'authenticité des attestations de bonne exécution présentées par le Soumissionnaire et l'effectivité des travaux réalisés par le Soumissionnaire dans le cadre de l'exécution des marchés concernés. Toute fausse déclaration entrainera le rejet pur et simple de l'offre du Soumissionnaire et une exclusion du Soumissionnaire des marchés passés au nom de l'ASECNA durant un certain nombre d'années laissé à la discrétion de l'ASECNA.

Fournir deux (02) attestations de bonne fin d'exécution de marché de travaux de paratonnerre et travaux de mise à la terre) ;

### 3. Personnel

Le Soumissionnaire doit établir qu'il dispose du personnel répondant aux critères ci-dessus pour les positions-clés suivantes :

<i>No.</i>	<i>Position</i>	<i>Nombre</i>	<i>Nom prénom et Diplôme</i>	<i>Expérience globale en travaux (années)</i>	<i>Expérience dans la position (nombre de fois)</i>	<i>Expérience dans des travaux similaires (années)</i>
1	<b>Conducteur des travaux</b>	1	<i>Ingénieur des travaux en électricité ou en électrotechnique ou équivalent. (BAC+3) Ou Technicien supérieur en électricité ou en électrotechnique ou équivalent (BAC+2)</i>	<i>Au moins cinq (5) ans pour l'ingénieur des travaux BAC+3 et dix (10) ans pour le technicien supérieur BAC+2</i>	2	<i>Au moins un (01) projet réalisé ces cinq (05) dernières années</i>
2	<b>Chef chantier</b>	1	<i>Technicien supérieur en électricité ou en électrotechnique (BAC+2) ou équivalent Ou Technicien en électricité ou en électrotechnique ou équivalent (CAP ou BT)</i>	<i>Au moins trois (4) ans pour le technicien supérieur BAC+2 et six (5) ans pour le technicien (CAP ou BT)</i>	2	<i>Au moins un (01) projet réalisé ces cinq (05) dernières années</i>

Le Soumissionnaire doit fournir les détails concernant le personnel proposé et son expérience en utilisant les formulaires PER 1 et PER 2 de la Section IV, Formulaires de soumission. Il a la latitude de proposer un personnel plus qualifié, plus expérimenté et en nombre plus important en fonction de son appréciation de l'envergure des travaux ou prestations d'installations à exécuter, de son organisation et de sa méthodologie proposée.

Il doit également fournir des détails sur la structuration, l'organisation et l'encadrement de ses équipes.

**N.B. : le Soumissionnaire est tenu de joindre au CV de chaque personnel clé, la copie légalisée du diplôme exigé. Un personnel clé pour lequel le Soumissionnaire n'aura pas joint la copie légalisée du diplôme exigé ne sera pas pris en compte dans l'évaluation du personnel. L'ASECNA prendra le soin de vérifier l'authenticité des diplômes. Toute fausse déclaration entrainera le rejet pur et simple de l'offre du Soumissionnaire et une exclusion du Soumissionnaire des marchés passés au nom de l'ASECNA durant un certain nombre d'années laissé à la discrétion de l'ASECNA.**

#### 4. Matériel

Le Soumissionnaire doit établir qu'il a le matériel clé suivant :

No.	Type et caractéristiques du matériel	Nombre minimum requis
1	<i>Véhicule de liaison</i>	01
2	<i>Mesureur de terre</i>	01
3	<i>Echafaudage</i>	01

Le Soumissionnaire doit fournir les détails concernant le matériel proposé et sa propriété en utilisant le formulaire MAT de la Section IV, Formulaire de soumission.

5. présenter en original ou copie certifiée conforme, les pièces administratives et fiscales exigibles en République Togolaise, attestant que le soumissionnaire est en règle à la date 31 décembre 2024.

## **Section IV.**

# **FORMULAIRES DE SOUMISSION**

## Section IV : Formulaires de soumission

### Table des matières

<b>1.</b>	<b>Formulaire d’offre .....</b>	<b>48</b>
<b>2.</b>	<b>Modèle de garantie de soumission (Garantie bancaire) .....</b>	<b>51</b>
<b>3.</b>	<b>Modèle d’engagement « Environnemental et Social » .....</b>	<b>53</b>
<b>4.</b>	<b>Bordereau des prix et Détail Quantitatif Estimatif .....</b>	<b>54</b>
<b>5.</b>	<b>Formulaires de la Proposition technique .....</b>	<b>71</b>
a.	Organisation du site .....	72
b.	Méthode de travail .....	72
c.	Programme / Calendrier de Mobilisation.....	72
d.	Calendrier de Construction.....	72
e.	Formulaire de sous traitance .....	73
f.	Provenance des matériaux à mettre en œuvre .....	73
g.	Formulaire – autres .....	73
<b>6.</b>	<b>Formulaires de qualification .....</b>	<b>74</b>

## 1. Formulaire d'offre

Le Soumissionnaire doit présenter l'Offre en utilisant le papier à en-tête indiquant le nom complet et l'adresse du Soumissionnaire.

Date : \_\_\_\_\_

Avis d'appel d'offres No. : \_\_\_\_\_

**À : Monsieur le Représentant de l'ASECNA auprès de la République Togolaise, Aéroport International GNASSINGBE Eyadema, BP : 10151 Lomé, TOGO Téléphone : +228 22 26 21 01 – Télécopie : +228 22 26 52 36**

Nous, les soussignés attestons que :

- a) Nous avons examiné le Dossier d'appel d'offres, y compris l'additif/ les additifs No. : \_\_\_\_\_ ; et n'avons aucune réserve à leur égard ;
- b) Nous nous engageons à exécuter et achever, conformément au Dossier d'appel d'offres, les travaux pour la somme ferme et non révisable, hors rabais offerts à l'alinéa (d) ci-après, hors taxes et hors douanes de :
  - Lot 1- *[insérer une brève description du lot]* \_\_\_\_\_ : *[Prix total de l'offre en lettres et en chiffres]*\_\_\_\_\_.
  - Lot 2- *[insérer une brève description du lot]*\_\_\_\_\_ : *[Prix total de l'offre en lettres et en chiffres]*\_\_\_\_\_.
- c) Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à commencer et terminer la complète et parfaite exécution des travaux tels qu'ils sont définis dans le Marché, dans un délai de :
  - Lot 1 : *[Insérer le délai en toutes lettres et chiffres]*\_\_\_\_\_, à compter de la date de réception de la notification (de l'approbation du Marché / ou de l'ordre de service de commencer les Travaux) (*supprimer la mention inutile*);
  - Lot 2 : *[Insérer le délai en toutes lettres et chiffres]*\_\_\_\_\_, à compter de la date de réception de la notification (de l'approbation du Marché / ou de l'ordre de service de commencer les Travaux) (*supprimer la mention inutile*);
- d) Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants : \_\_\_\_\_;
- e) Notre offre demeurera valide pendant une période de \_\_\_\_\_ jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres dans le Dossier d'appel d'offres ; cette offre continuera de nous engager et peut être acceptée à tout moment avant l'expiration de cette période ;
- f) Si notre offre est acceptée, nous nous engageons à obtenir une garantie de bonne exécution du marché qui fait l'objet de la présente offre, conformément au Dossier d'appel d'offres;

- g) Nous, y compris tous sous-traitants ou fournisseurs intervenant en rapport avec une quelconque partie du marché qui fait l'objet de la présente offre, ne nous trouvons pas dans une situation de conflit d'intérêt définie à la clause 4.1(a) des Instructions aux soumissionnaires;
- h) Nous, y compris tous les sous-traitants ou les fournisseurs pour l'une quelconque des parties du marché qui fait l'objet de la présente offre, n'avons pas été exclus par l'ASECNA, et/ou nous ne faisons pas l'objet de sanction de la part de l'Union Africaine, l'Union Européenne ou les Nations-Unies par le moyen de liste d'exclusion établies par ces institutions, conformément aux dispositions de la clause 4.2 des Instructions aux soumissionnaires;
- i) Nous ne participons pas, en qualité de soumissionnaires ou sous-traitant, à plus d'une offre dans le cadre du présent appel d'offres conformément à la clause 4.4 des Instructions aux soumissionnaires, autre que des offres « variantes » présentées conformément à la clause 13 des Instructions aux soumissionnaires;
- j) Nous, y compris tous sous-traitants ou fournisseurs pour l'une quelconque des parties du marché, remplissons toutes les conditions d'admissibilité aux marchés de l'ASECNA et avons la nationalité de pays éligibles en conformité avec la clause 4.5 des Instructions aux soumissionnaires.
- k) Nous ne sommes pas une entreprise publique ou nous satisfaisons aux spécifications de la clause 4.7 des Instructions aux soumissionnaires;
- l) Nous, y compris tous les sous-traitants ou les fournisseurs pour l'une quelconque des parties du marché qui fait l'objet de la présente offre, nous nous engageons à fournir toute pièce que l'ASECNA serait amené à demander dans le cadre de ses vérifications, conformément aux dispositions de la clause 4.8 des Instructions aux soumissionnaires;
- m) Nous, y compris tous les sous-traitants ou les fournisseurs pour l'une quelconque des parties du marché qui fait l'objet de la présente offre, attestons avoir pris connaissance des Cahiers des Clauses Administratives Générales et Particulières ainsi que des Cahiers des Clauses Techniques Générales et Particulières et acceptons à nous y conformer sans aucune réserve;
- n) Il est entendu que la présente offre, et votre acceptation écrite de ladite offre figurant dans la notification d'attribution du Marché, que vous nous adresserez tiendra lieu de contrat entre nous, jusqu'à ce qu'un marché officiel soit établi et signé;
- o) Il est entendu par nous que vous n'êtes pas tenus d'accepter l'offre de moindre coût, ni l'une quelconque des offres que vous pouvez recevoir.

Nom \_\_\_\_\_ En tant que \_\_\_\_\_  
Signature \_\_\_\_\_  
Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de \_\_\_\_\_  
En date du \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_

**Annexe à la soumission - Libellé des prix dans la ou les monnaies de l'offre**

***Prix libellé entièrement en franc CFA avec un pourcentage en monnaies étrangères.***

Nom des monnaies	(A) Montant	(B) Taux de change	(C) Equivalent en monnaie locale	(D) Pourcentage du Montant de l'Offre
- Monnaie en F CFA				
- Monnaie étrangère 1				
- Monnaie étrangère 2				
Total				

Fait à [...] le [            ]

Signature du Soumissionnaire

## 2. Modèle de garantie de soumission (Garantie bancaire)

\_\_\_\_\_ [insérer le nom de la banque, et l'adresse de l'agence émettrice]

Bénéficiaire : **L'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA)**, ayant son siège social à Dakar (Sénégal), **32 – 38, Avenue Jean Jaurès BP 3144**

Date : \_\_\_\_\_ [insérer date]

Garantie de soumission no. : \_\_\_\_\_ [insérer No de garantie]

Nous avons été informés que \_\_\_\_\_ [insérer nom de soumissionnaire] (ci-après dénommé « le Soumissionnaire ») a répondu à votre appel d'offres en date du \_\_\_\_\_ [insérer date de l'avis d'appel d'offres] pour l'exécution de [nom de marché] en réponse à l'AON No. \_\_\_\_\_ [insérer no de l'avis d'appel d'offres] (ci-après dénommée « l'Offre »).

En vertu des dispositions du Dossier d'appel d'offres, l'offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission.

A la demande de [insérer le nom du Maître de l'Ouvrage], nous \_\_\_\_\_ [nom de la banque ou autre établissement financier et l'adresse complète] (ci-après dénommée "la Banque ou \_\_\_\_\_"), nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de \_\_\_\_\_ [insérer la somme en chiffres en F CFA ou un montant équivalent dans une monnaie internationale librement convertible]. \_\_\_\_\_ [insérer la somme en lettres].

Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le Soumissionnaire n'a pas exécuté une des obligations auxquelles il est tenu en vertu de l'Offre, à savoir :

- a) s'il retire l'Offre pendant la période de validité qu'il a spécifiée dans la lettre de soumission de l'offre; ou
- b) si, s'étant vu notifier l'acceptation de l'Offre par l'ASECNA pendant la période de validité telle qu'indiquée dans la lettre de soumission de l'offre ou prorogée par l'ASECNA avant l'expiration de cette période, il:
  - i. ne signe pas le Marché ; ou
  - ii. ne fournit pas la garantie de bonne réalisation du Marché, s'il est tenu de le faire ainsi qu'il est prévu dans clause 41 des Instructions aux Soumissionnaires.

La présente garantie expire (a) si le Marché est octroyé au Soumissionnaire, lorsque nous recevons une copie du Marché signé et de la garantie de bonne exécution émise en votre nom, selon les instructions du Soumissionnaire ; ou (b) si le Marché n'est pas octroyé au Soumissionnaire, à la première des dates suivantes : (i) lorsque nous recevons copie de votre notification au Soumissionnaire du nom du soumissionnaire retenu, ou (ii) trente (30) jours après l'expiration de l'Offre.

Toute demande de paiement au titre de la présente garantie doit être reçue à cette date au plus tard. La présente garantie est régie par les Règles uniformes de la Chambre de Commerce Internationale (CCI) relatives aux garanties sur demande, Publication CCI no : 458.

Nom : [nom complet de la personne signataire]

Titre [capacité juridique de la personne signataire]

Signé [signature de la personne dont le nom et le titre figurent ci-dessus]

### 3. Modèle d'engagement « Environnemental et Social »

J'ai pris bonne note de l'importance que revêt le respect des normes environnementales et sociales.

Je soussigné [.....] en ma qualité de représentant dûment habilité de la société [.....] ;

Dans le cadre de la remise d'une offre pour *[les travaux .....]* conformément au Dossier d'Appel d'Offre N° [.....], m'engage à respecter et à faire respecter par l'ensemble de mes sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale en matière de protection de l'environnement et de droit du travail dont les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales en matière d'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au *[pays de réalisation du Projet]*.

En outre, je m'engage également à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux telles que définies dans le plan de gestion environnemental et social ou, le cas échéant, dans la notice d'impact environnemental et social fourni(e) par le Maître d'Ouvrage.

Fait à [...] le [...]

Signature du Soumissionnaire

#### 4. Bordereau des prix et Détail Quantitatif Estimatif

**4.2. Note à l'attention des soumissionnaires et doit être supprimée dans l'offre**

**DÉTAIL ESTIMATIF – BORDEREAU DES PRIX  
(Travaux)**

**DIRECTIVES GÉNÉRALES**

Ce détail estimatif – bordereau des prix doit être lu conjointement avec les conditions et spécifications générales et particulières du contrat.

L'Entrepreneur sera réputé avoir examiné en détail les plans et spécifications, s'être rendu sur le site et avoir pris connaissance tant des travaux à effectuer que de la manière de les effectuer ainsi que des normes et règles à appliquer.

Les quantités indiquées dans ces documents sont données à titre indicatif pour chaque type d'ouvrage. Elles ne doivent en aucun cas être considérées comme garantissant les quantités exactes qui doivent être approvisionnées et qui sont de la responsabilité de l'Entrepreneur.

Chaque rubrique du détail estimatif – bordereau de prix doit faire l'objet d'un montant chiffré. Toutefois dans les cas exceptionnels où une rubrique ne serait pas remplie, l'Entrepreneur précisera sous quelle rubrique il a intégré les montants correspondants.

Tous les prix indiqués dans le détail estimatif – bordereau de prix s'entendent hors taxes et droits d'entrées du matériel ; les autres charges, droits divers et frais annexes sont à la charge du fournisseur.

Tout travail complémentaire assuré pour remédier à des défauts constatés, ou pour remplacer du matériel détérioré du fait de l'Entrepreneur, ne sera pas pris en compte lors de la détermination du montant affecté à chaque rubrique de travaux ou de fourniture.

Les prix indiqués prendront en compte toutes les conditions de garantie et des conditions spécifiques prévues aux spécifications techniques.

<b>4.3. CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES</b>
---

*(Insérer l'objet du marché et éventuellement le numéro du lot)*

**LOT 1 : Amélioration des circuits de terre et sécurisation contre la foudre des installations du site de Lomé**

N°	Désignation	Unité	Prix Unitaires (en Chiffres) en monnaie locale	Prix Unitaires (en Lettres)
<b>1/ POSTE DE LIVRAISON</b>				
1.1	Terre des masses			
1.1.1	Fourniture et pose de ruban en cuivre étamé 35 x 2 mm pour la prise de terre	ml		
1.1.2	Fourniture et pose de piquet de terre de 2m	u		
1.1.3	Fourniture et pose de barrette de coupure haute avec isolant porcelaine platine métallique	u		
1.1.4	Ouverture de tranchées	ml		
1.1.5	Soudure aluminothermique	ens		
1.1.4	Accessoire de connexion et divers	ens		
<b>2/ POSTE P1</b>				
2.1	Terre des masses			
2.1.1	Fourniture et pose de ruban en cuivre étamé 35 x 2 mm pour la prise de terre	ml		
2.1.2	Fourniture et pose de piquet de terre de 2m	u		
2.1.3	Fourniture et pose de barrette de coupure haute avec isolant porcelaine platine métallique	u		
2.1.4	Ouverture de tranchées	ml		
2.1.5	Soudure aluminothermique	ens		
2.1.4	Accessoire de connexion et divers	ens		
<b>3/ BLOC TECHNIQUE</b>				
3.1	Paratonnerre			
3.1.1	Fourniture et pose d'un système de protection contre les effets directs de la foudre type PDA paratonnerre Indélec PREVECTRON 3 S60, avec testeur électronique	ens		
3.1.2	Fourniture et pose de ruban en cuivre étamé 35 x 2 mm pour la descente	u		

3.1.3	Fourniture et pose de compteur à affichage digital INDELEC P8011 ou équivalent	u		
3.1.4	Fourniture et pose de joint de contrôle	u		
3.1.5	Fourniture et pose de fourreau de protection du conducteur descente en partie basse	u		
3.1.6	Fourniture et pose de regard de visite plastique	u		
3.1.7	Fourniture et pose de barrette de coupure haute avec isolant porcelaine platine métallique	ens		
3.1.8	Accessoire de connexion et divers	ens		
4/ AAC				
4.1	Terre du paratonnerre			
4.1.1	Fourniture et pose de cuivre nu de 35 mm <sup>2</sup>	ml		
4.1.2	Fourniture et pose de barrette de coupure haute avec isolant porcelaine platine métallique	u		
4.1.2	Accessoire de connexion et divers	ens		
5/ POSTE P3				
5.1	Terre des masses			
5.1.1	Fourniture et pose de ruban en cuivre étamé 35 x 2 mm pour la prise de terre	ml		
5.1.2	Fourniture et pose de piquet de terre de 2m	u		
5.1.3	Fourniture et pose de barrette de coupure haute avec isolant porcelaine platine métallique	u		
5.1.4	Ouverture de tranchées	ml		
5.1.5	Soudure aluminothermique	ens		
5.1.4	Accessoire de connexion et divers	ens		
6/ GLIDE				
6.1	Terre du paratonnerre			
6.1.1	Fourniture et pose de ruban en cuivre étamé 35 x 2 mm pour la prise de terre	ml		
6.1.2	Fourniture et pose de piquet de terre de 2m	u		
6.1.3	Fourniture et pose barrette de coupure haute avec isolant porcelaine platine métallique	u		
6.1.4	Ouverture de tranchées	ml		
6.1.5	Soudure aluminothermique	ens		
6.1.4	Accessoire de connexion et divers	ens		
7/ LOC				
7.1	Terre du paratonnerre			

7.1.1	Fourniture et pose de ruban en cuivre étamé 35 x 2 mm pour la prise de terre	ml		
7.1.2	Fourniture et pose de piquet de terre de 2m	u		
7.1.3	Fourniture et pose de barrette de coupure haute avec isolant porcelaine platine métallique	u		
7.1.4	Ouverture de tranchées	ml		
7.1.5	Soudure aluminothermique	ens		
7.1.4	Accessoire de connexion et divers	ens		
<b>8/ ADMINISTRATION</b>				
8.1	Terre du paratonnerre			
8.1.1	Fourniture et pose de barrette de coupure haute avec isolant porcelaine platine métallique	u		
8.1.2	Accessoire de connexion et divers	ens		
<b>9/ VOR</b>				
9.1	Terre du paratonnerre			
9.1.1	Fourniture et pose de ruban en cuivre étamé 35 x 2 mm pour la prise de terre	ml		
9.1.2	Fourniture et pose de piquet de terre de 2m	u		
9.1.3	Fourniture et pose de barrette de coupure haute avec isolant porcelaine platine métallique	u		
9.1.4	Fourniture et pose de regard de visite	u		
9.1.5	Ouverture de tranchées	ml		
9.1.6	Soudure aluminothermique	ens		
9.1.5	Accessoire de connexion et divers	ens		
9.2	Terre des masses			
9.2.1	Fourniture et pose de ruban en cuivre étamé 35 x 2 mm pour la prise de terre	ml		
9.2.2	Fourniture et pose de piquet de terre de 2m	u		
9.2.3	Fourniture et pose de barrette de coupure haute avec isolant porcelaine platine métallique	u		
9.2.4	Ouverture de tranchées	ml		
9.2.5	Soudure aluminothermique	ens		
9.2.4	Accessoire de connexion et divers	ens		
<b>10/ CCR</b>				
10.1	Paratonnerre			
10.1.1	Fourniture et pose de système de protection contre les effets directs de la foudre type PDA paratonnerre Indélec PREVECTRON 3 S50, avec testeur électronique	ens		

10.1.2	Fourniture et pose de compteur à affichage digital INDELEC P8011 ou équivalent	u		
10.1.3	Fourniture et pose de joint de contrôle	u		
10.1.4	Fourniture et pose de fourreau de protection du conducteur descente en partie basse	u		
10.1.5	Fourniture et pose de regard de visite plastique	u		
10.1.6	Fourniture et pose de ruban en cuivre étamé 35 x 2 mm	ml		
10.1.7	Fourniture et pose de piquet de terre de 2m	u		
10.1.8	Fourniture et pose de barrette de coupure haute avec isolant porcelaine platine métallique	u		
10.1.9	Accessoire de connexion et divers	ens		
<b>11/ ABRI A GONFLEMENT</b>				
11.1	Terre des masses			
11.1.1	Fourniture et pose de ruban en cuivre étamé 35 x 2 mm pour la prise de terre	ml		
11.1.2	Fourniture et pose de piquet de terre de 2m	u		
11.1.3	Fourniture et pose de barrette de coupure haute avec isolant porcelaine platine métallique	u		
11.1.4	Ouverture de tranchées	ml		
11.1.5	Soudure aluminothermique	ens		
11.1.4	Accessoire de connexion et divers	ens		
<b>12/ SAOMA PRINCIPAL</b>				
12.1	Terre des masses			
12.1.1	Fourniture et pose de ruban en cuivre étamé 35 x 2 mm pour la prise de terre	ml		
12.1.2	Fourniture et pose de piquet de terre de 2m	u		
12.1.3	Fourniture et pose de barrette de coupure haute avec isolant porcelaine platine métallique	u		
12.1.4	Ouverture de tranchées	ml		
12.1.5	Soudure aluminothermique	ens		
12.1.4	Accessoire de connexion et divers	ens		
<b>13/ SAOMA SEUIL MEDIAN</b>				
13.1	Terre des masses			
13.1.1	Fourniture et pose de ruban en cuivre étamé 35 x 2 mm pour la prise de terre	ml		
13.1.2	Fourniture et pose de piquet de terre de 2m	u		

13.1.3	Fourniture et pose de barrette de coupure haute avec isolant porcelaine platine métallique	u		
13.1.4	Ouverture de tranchées	ml		
13.1.5	Soudure aluminothermique	ens		
13.1.4	Accessoire de connexion et divers	ens		
<b>14/ GARAGE IGC</b>				
14.1	Terre des masses			
14.1.1	Fourniture et pose de ruban en cuivre étamé 35 x 2 mm pour la prise de terre	ml		
14.1.2	Fourniture et pose de piquet de terre de 2m	u		
14.1.3	Fourniture et pose de barrette de coupure haute avec isolant porcelaine platine métallique	u		
14.1.4	Ouverture de tranchées	ml		
14.1.5	Soudure aluminothermique	ens		
14.1.4	Accessoire de connexion et divers	ens		
14.2	Paratonnerre			
14.2.1	Fourniture et pose de système de protection contre les effets directs de la foudre type PDA paratonnerre Indélec PREVECTRON 3 S50, avec testeur électronique	ens		
14.2.2	Fourniture et pose de compteur à affichage digital INDELEC P8011 ou équivalent	u		
14.2.3	Fourniture et pose de joint de contrôle	u		
14.2.4	Fourniture et pose de fourreau de protection du conducteur descente en partie basse	u		
14.2.5	Fourniture et pose de regard de visite plastique	u		
14.2.6	Fourniture et pose de ruban en cuivre étamé 35 x 2 mm	ml		
14.2.7	Fourniture et pose de piquet de terre de 2m	u		
14.2.8	Fourniture et pose de barrette de coupure haute avec isolant porcelaine platine métallique	u		
14.2.9	Ouverture de tranchées	ml		
14.2.10	Soudure aluminothermique	ens		
14.2.11	Accessoire de connexion et divers	ens		
<b>15/ REALISATION DES PLANS DE RECOLLEMENT ET FORMALITES D'OBTENTION DES BADGES</b>				
15.1	Plans de recollement au format papier (03) et autocad	ff		

15.2	Formalités pour l'obtention des titres d'accès à l'aéroport auprès de l'Autorité de Sûreté de l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema (ASAIGE)	ff		
------	--	----	--	--

Fait à [...] le [            ]

Signature du Soumissionnaire

*(Insérer l'objet du marché et éventuellement le numéro du lot)*

**LOT 2 : Amélioration des circuits de terre des installations du site de Niamtougou**

N°	Désignation	Unité	Prix Unitaires (en Chiffres) en monnaie locale	Prix Unitaires (en Lettres)
<b>1/ RADAR</b>				
1.1	Terre du paratonnerre et des masses			
1.1.1	Fourniture et pose de ruban en cuivre étamé 35 x 2 mm pour la prise de terre	ml		
1.1.2	Fourniture et pose de piquet de terre de 2m	u		
1.1.3	Ouverture de tranchées	ml		
1.1.4	Soudure aluminothermique	ens		
1.1.3	Accessoire de connexion et divers	ens		
<b>2/ VOR</b>				
2.1	Terre du paratonnerre et des masses			
2.1.1	Fourniture et pose de ruban en cuivre étamé 35 x 2 mm pour la prise de terre	ml		
2.1.2	Fourniture et pose de piquet de terre de 2m	u		
2.1.3	Ouverture de tranchées	ml		
2.1.4	Soudure aluminothermique	ens		
2.1.5	Accessoire de connexion et divers	ens		
<b>3/ GLIDE</b>				
3.1	Terre du paratonnerre et des masses			
3.1.1	Fourniture et pose de ruban en cuivre étamé 35 x 2 mm pour la prise de terre	ml		
3.1.2	Fourniture et pose de piquet de terre de 2m	u		
3.1.3	Ouverture de tranchées	ml		
3.1.4	Soudure aluminothermique	ens		
3.1.5	Accessoire de connexion et divers	ens		
<b>4/ LOC</b>				
4.1	Terre du paratonnerre et des masses			
4.1.1	Fourniture et pose de ruban en cuivre étamé 35 x 2 mm pour la prise de terre	ml		
4.1.2	Fourniture et pose de piquet de terre de 2m	u		

4.1.3	Ouverture de tranchées	ml		
4.1.4	Soudure aluminothermique	ens		
4.1.5	Accessoire de connexion et divers	ens		
5/ GARAGE IGC				
5.1	Terre des masses			
5.1.1	Fourniture et pose de ruban en cuivre étamé 35 x 2 mm pour la prise de terre	ml		
5.1.2	Fourniture et pose de piquet de terre de 2m	u		
5.1.3	Fourniture et pose de barrette de coupure haute avec isolant porcelaine platine métallique	u		
5.1.4	Ouverture de tranchées	ml		
5.1.5	Soudure aluminothermique	ens		
5.1.6	Accessoire de connexion et divers	ens		
6/ REALISATION DES PLANS DE RECOLLEMENT				
6.1.1	Plans de recollement au format papier (03) et autocad	ff		

Fait à [...] le [ ]

Signature du Soumissionnaire

#### 4.4. CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ESTIMATIF

*(Insérer l'objet du marché et éventuellement le numéro du lot)*

#### LOT 1 : Amélioration des circuits de terre et sécurisation contre la foudre des installations du site de Lomé

N°	Désignation des tâches	Unité	Quantité	Prix Unitaires	Prix Total
<b>1/ POSTE DE LIVRAISON</b>					
1.1	Terre des masses				
1.1.1	Fourniture et pose de ruban en cuivre étamé 35 x 2 mm pour la prise de terre	ml	50,00		0
1.1.2	Fourniture et pose de piquet de terre de 2m	u	3,00		0
1.1.3	Fourniture et pose de barrette de coupure haute avec isolant porcelaine platine métallique	u	1,00		0
1.1.4	Ouverture de tranchées	ml	50,00		0
1.1.5	Soudure aluminothermique	ens	1,00		0
1.1.4	Accessoire de connexion et divers	ens	1,00		0
<b>TOTAL 1</b>					<b>0</b>
<b>2/ POSTE P1</b>					
2.1	Terre des masses				
2.1.1	Fourniture et pose de ruban en cuivre étamé 35 x 2 mm pour la prise de terre	ml	50,00		0
2.1.2	Fourniture et pose de piquet de terre de 2m	u	3,00		0
2.1.3	Fourniture et pose de barrette de coupure haute avec isolant porcelaine platine métallique	u	1,00		0
2.1.4	Ouverture de tranchées	ml	50,00		0
2.1.5	Soudure aluminothermique	ens	1,00		0
2.1.4	Accessoire de connexion et divers	ens	1,00		0
<b>TOTAL 2</b>					<b>0</b>
<b>3/ BLOC TECHNIQUE</b>					
3.1	Paratonnère				
3.1.1	Fourniture et pose d'un système de protection contre les effets directs de la foudre type PDA paratonnerre Indélec PREVECTRON 3 S60, avec testeur électronique	ens	1,00		0

3.1.2	Fourniture et pose de ruban en cuivre étamé 35 x 2 mm pour la descente	u	30,00		0
3.1.3	Fourniture et pose de compteur à affichage digital INDELEC P8011 ou équivalent	u	1,00		0
3.1.4	Fourniture et pose de joint de contrôle	u	2,00		0
3.1.5	Fourniture et pose de fourreau de protection du conducteur descente en partie basse	u	2,00		0
3.1.6	Fourniture et pose de regard de visite plastique	u	2,00		0
3.1.7	Fourniture et pose de barrette de coupure haute avec isolant porcelaine platine métallique	ens	2,00		0
3.1.8	Accessoire de connexion et divers	ens	1,00		
<b>TOTAL 3</b>					<b>0</b>
<b>4/ AAC</b>					
4.1	Terre du paratonnerre				
4.1.1	Fourniture et pose de cuivre nu de 35 mm <sup>2</sup>	ml	15,00		0
4.1.2	Fourniture et pose de barrette de coupure haute avec isolant porcelaine platine métallique	u	1,00		0
4.1.2	Accessoire de connexion et divers	ens	1,00		0
<b>TOTAL 4</b>					<b>0</b>
<b>5/ POSTE P3</b>					
5.1	Terre des masses				
5.1.1	Fourniture et pose de ruban en cuivre étamé 35 x 2 mm pour la prise de terre	ml	50,00		0
5.1.2	Fourniture et pose de piquet de terre de 2m	u	3,00		0
5.1.3	Fourniture et pose de barrette de coupure haute avec isolant porcelaine platine métallique	u	1,00		0
5.1.4	Ouverture de tranchées	ml	50,00		0
5.1.5	Soudure aluminothermique	ens	1,00		0
5.1.4	Accessoire de connexion et divers	ens	1,00		0
<b>TOTAL 5</b>					<b>0</b>
<b>6/ GLIDE</b>					
6.1	Terre du paratonnerre				
6.1.1	Fourniture et pose de ruban en cuivre étamé 35 x 2 mm pour la prise de terre	ml	50,00		0
6.1.2	Fourniture et pose de piquet de terre de 2m	u	3,00		0

6.1.3	Fourniture et pose barrette de coupure haute avec isolant porcelaine platine métallique	u	1,00		0
6.1.4	Ouverture de tranchées	ml	50,00		0
6.1.5	Soudure aluminothermique	ens	1,00		0
6.1.4	Accessoire de connexion et divers	ens	1,00		0
<b>TOTAL 6</b>					<b>0</b>
<b>7/ LOC</b>					
7.1	Terre du paratonnerre				
7.1.1	Fourniture et pose de ruban en cuivre étamé 35 x 2 mm pour la prise de terre	ml	50,00		0
7.1.2	Fourniture et pose de piquet de terre de 2m	u	3,00		0
7.1.3	Fourniture et pose de barrette de coupure haute avec isolant porcelaine platine métallique	u	1,00		0
7.1.4	Ouverture de tranchées	ml	50,00		0
7.1.5	Soudure aluminothermique	ens	1,00		0
7.1.4	Accessoire de connexion et divers	ens	1,00		0
<b>TOTAL 7</b>					<b>0</b>
<b>8/ ADMINISTRATION</b>					
8.1	Terre du paratonnerre				
8.1.1	Fourniture et pose de barrette de coupure haute avec isolant porcelaine platine métallique	u	5,00		0
8.1.2	Accessoire de connexion et divers	ens	1,00		0
<b>TOTAL 8</b>					<b>0</b>
<b>9/ VOR</b>					
9.1	Terre du paratonnerre				
9.1.1	Fourniture et pose de ruban en cuivre étamé 35 x 2 mm pour la prise de terre	ml	50,00		0
9.1.2	Fourniture et pose de piquet de terre de 2m	u	3,00		0
9.1.3	Fourniture et pose de barrette de coupure haute avec isolant porcelaine platine métallique	u	1,00		0
9.1.4	Fourniture et pose de regard de visite	u	1,00		0
9.1.5	Ouverture de tranchées	ml	50,00		0
9.1.6	Soudure aluminothermique	ens	1,00		0
9.1.5	Accessoire de connexion et divers	ens	1,00		0
<b>TOTAL 9.1</b>					<b>0</b>
9.2	Terre des masses				
9.2.1	Fourniture et pose de ruban en cuivre étamé 35 x 2 mm pour la prise de terre	ml	50,00		0

9.2.2	Fourniture et pose de piquet de terre de 2m	u	3,00		0
9.2.3	Fourniture et pose de barrette de coupure haute avec isolant porcelaine platine métallique	u	1,00		0
9.2.4	Ouverture de tranchées	ml	50,00		0
9.2.5	Soudure aluminothermique	ens	1,00		0
9.2.4	Accessoire de connexion et divers	ens	1,00		0
TOTAL 9.2					<b>0</b>
TOTAL 9					<b>0</b>
<b>10/ CCR</b>					
10.1	Paratonnerre				
10.1.1	Fourniture et pose de système de protection contre les effets directs de la foudre type PDA paratonnerre Indélec PREVECTRON 3 S50, avec testeur électronique	ens	1,00		0
10.1.2	Fourniture et pose de compteur à affichage digital INDELEC P8011 ou équivalent	u	1,00		0
10.1.3	Fourniture et pose de joint de contrôle	u	1,00		0
10.1.4	Fourniture et pose de fourreau de protection du conducteur descente en partie basse	u	1,00		0
10.1.5	Fourniture et pose de regard de visite plastique	u	1,00		0
10.1.6	Fourniture et pose de ruban en cuivre étamé 35 x 2 mm	ml	80,00		0
10.1.7	Fourniture et pose de piquet de terre de 2m	u	3,00		0
10.1.8	Fourniture et pose de barrette de coupure haute avec isolant porcelaine platine métallique	u	1,00		0
10.1.9	Accessoire de connexion et divers	ens	1,00		0
TOTAL 10					<b>0</b>
<b>11/ ABRI A GONFLEMENT</b>					
11.1	Terre des masses				
11.1.1	Fourniture et pose de ruban en cuivre étamé 35 x 2 mm pour la prise de terre	ml	50,00		0
11.1.2	Fourniture et pose de piquet de terre de 2m	u	3,00		0
11.1.3	Fourniture et pose de barrette de coupure haute avec isolant porcelaine platine métallique	u	1,00		0
11.1.4	Ouverture de tranchées	ml	50,00		0
11.1.5	Soudure aluminothermique	ens	1,00		0

11.1.4	Accessoire de connexion et divers	ens	1,00		0
TOTAL 11					<b>0</b>
<b>12/ SAOMA PRINCIPAL</b>					
12.1	Terre des masses				
12.1.1	Fourniture et pose de ruban en cuivre étamé 35 x 2 mm pour la prise de terre	ml	50,00		0
12.1.2	Fourniture et pose de piquet de terre de 2m	u	3,00		0
12.1.3	Fourniture et pose de barrette de coupure haute avec isolant porcelaine platine métallique	u	1,00		0
12.1.4	Ouverture de tranchées	ml	50,00		0
12.1.5	Soudure aluminothermique	ens	1,00		0
12.1.4	Accessoire de connexion et divers	ens	1,00		0
TOTAL 12					<b>0</b>
<b>13/ SAOMA SEUIL MEDIAN</b>					
13.1	Terre des masses				
13.1.1	Fourniture et pose de ruban en cuivre étamé 35 x 2 mm pour la prise de terre	ml	50,00		0
13.1.2	Fourniture et pose de piquet de terre de 2m	u	3,00		0
13.1.3	Fourniture et pose de barrette de coupure haute avec isolant porcelaine platine métallique	u	1,00		0
13.1.4	Ouverture de tranchées	ml	50,00		0
13.1.5	Soudure aluminothermique	ens	1,00		0
13.1.4	Accessoire de connexion et divers	ens	1,00		0
TOTAL 13					<b>0</b>
<b>14/ GARAGE IGC</b>					
14.1	Terre des masses				
14.1.1	Fourniture et pose de ruban en cuivre étamé 35 x 2 mm pour la prise de terre	ml	50,00		0
14.1.2	Fourniture et pose de piquet de terre de 2m	u	3,00		0
14.1.3	Fourniture et pose de barrette de coupure haute avec isolant porcelaine platine métallique	u	1,00		0
14.1.4	Ouverture de tranchées	ml	50,00		0
14.1.5	Soudure aluminothermique	ens	1,00		0
14.1.4	Accessoire de connexion et divers	ens	1,00		0
TOTAL 13.1					<b>0</b>
14.2	Paratonnerre				

14.2.1	Fourniture et pose de système de protection contre les effets directs de la foudre type PDA paratonnerre Indélec PREVECTRON 3 S50, avec testeur électronique	ens	1,00		0
14.2.2	Fourniture et pose de compteur à affichage digital INDELEC P8011 ou équivalent	u	1,00		0
14.2.3	Fourniture et pose de joint de contrôle	u	1,00		0
14.2.4	Fourniture et pose de fourreau de protection du conducteur descente en partie basse	u	1,00		0
14.2.5	Fourniture et pose de regard de visite plastique	u	1,00		0
14.2.6	Fourniture et pose de ruban en cuivre étamé 35 x 2 mm	ml	80,00		0
14.2.7	Fourniture et pose de piquet de terre de 2m	u	3,00		0
14.2.8	Fourniture et pose de barrette de coupure haute avec isolant porcelaine platine métallique	u	1,00		0
14.2.9	Ouverture de tranchées	ml	50,00		0
14.2.10	Soudure aluminothermique	ens	1,00		0
14.2.11	Accessoire de connexion et divers	ens	1,00		0
TOTAL 14.2					<b>0</b>
TOTAL 14					<b>0</b>
<b>15/ REALISATION DES PLANS DE RECOLLEMENT ET FORMALITES D'OBTENTION DES BADGES</b>					
15.1	Plans de recollement au format papier (03) et autocad	ff	1,00		<b>0</b>
15.2	Formalités pour l'obtention des titres d'accès à l'aéroport auprès de l'Autorité de Sûreté de l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema (ASAIGE)	ff	1,00		<b>0</b>
TOTAL 15					<b>0</b>
<b>TOTAL</b>					<b>0</b>

Fait à [...] le [ ]

Signature du Soumissionnaire

*(Insérer l'objet du marché et éventuellement le numéro du lot)***LOT 2 : Amélioration des circuits de terre des installations du site de Niamtougou**

N°	Désignation des tâches	Unité	Quantité	Prix Unitaires	Prix Total
<b>1/ RADAR</b>					
1.1	Terre du paratonnerre et des masses				
1.1.1	Fourniture et pose de ruban en cuivre étamé 35 x 2 mm pour la prise de terre	ml	40,00		0
1.1.2	Fourniture et pose de piquet de terre de 2m	u	3,00		0
1.1.3	Ouverture de tranchées	ml	40,00		0
1.1.4	Soudure aluminothermique	ens	1,00		0
1.1.3	Accessoire de connexion et divers	ens	1,00		0
<b>TOTAL 1</b>					<b>0</b>
<b>2/ VOR</b>					
2.1	Terre du paratonnerre et des masses				
2.1.1	Fourniture et pose de ruban en cuivre étamé 35 x 2 mm pour la prise de terre	ml	40,00		0
2.1.2	Fourniture et pose de piquet de terre de 2m	u	3,00		0
2.1.3	Ouverture de tranchées	ml	40,00		0
2.1.4	Soudure aluminothermique	ens	1,00		0
2.1.5	Accessoire de connexion et divers	ens	1,00		0
<b>TOTAL 2</b>					<b>0</b>
<b>3/ GLIDE</b>					
3.1	Terre du paratonnerre et des masses				
3.1.1	Fourniture et pose de ruban en cuivre étamé 35 x 2 mm pour la prise de terre	ml	40,00		0
3.1.2	Fourniture et pose de piquet de terre de 2m	u	3,00		0
3.1.3	Ouverture de tranchées	ml	40,00		0
3.1.4	Soudure aluminothermique	ens	1,00		0
3.1.5	Accessoire de connexion et divers	ens	1,00		0
<b>TOTAL 3</b>					<b>0</b>
<b>4/LOC</b>					
4.1	Terre du paratonnerre et des masses				
4.1.1	Fourniture et pose de ruban en cuivre étamé 35 x 2 mm pour la prise de terre	ml	40,00		0
4.1.2	Fourniture et pose de piquet de terre	u	3,00		0

	de 2m				
4.1.3	Ouverture de tranchées	ml	40,00		0
4.1.4	Soudure aluminothermique	ens	1,00		0
4.1.5	Accessoire de connexion et divers	ens	1,00		0
<b>TOTAL 4</b>					<b>0</b>
<b>5/ GARAGE IGC</b>					
5.1	Terre des masses				
5.1.1	Fourniture et pose de ruban en cuivre étamé 35 x 2 mm pour la prise de terre	ml	40,00		0
5.1.2	Fourniture et pose de piquet de terre de 2m	u	3,00		0
5.1.3	Fourniture et pose de barrette de coupure haute avec isolant porcelaine platine métallique	u	1,00		0
5.1.4	Ouverture de tranchées	ml	40,00		0
5.1.5	Soudure aluminothermique	ens	1,00		0
5.1.6	Accessoire de connexion et divers	ens	1,00		0
<b>TOTAL 5</b>					<b>0</b>
<b>6/ REALISATION DES PLANS DE RECOLLEMENT</b>					
6.1.1	Plans de recollement au format papier (03) et autocad	ff	1,00		0
<b>TOTAL 6</b>					<b>0</b>
<b>TOTAL</b>					<b>0</b>

Fait à [...] le [ ]

Signature du Soumissionnaire

## 5. Formulaires de la Proposition technique

a.	Organisation du site .....	72
b.	Méthode de travail .....	72
c.	Programme / Calendrier de Mobilisation.....	72
d.	Calendrier de Construction.....	72
e.	Formulaire de sous traitance .....	73
f.	Provenance des matériaux à mettre en œuvre .....	73
g.	Formulaire – autres .....	73

### **a. Organisation du site**

*Le Soumissionnaire devra expliquer l'organisation générale des travaux sur site, l'organigramme du chantier avec le personnel clé dans une hiérarchie bien définie, la structure des équipes d'exécution où le candidat précisera la taille des équipes, les tâches exactes qui leurs seront dévolues, et les moyens dont ils disposeront pour exécuter les travaux dans les règles de l'art.*

### **b. Méthode de travail**

*Le Soumissionnaire devra exposer la méthodologie qu'il suivra pour l'exécution des travaux en fonction des spécifications techniques, des plans, des moyens qu'il mettra en œuvre, de sa compréhension de la spécificité du projet, de l'environnement, etc.*

*Le Soumissionnaire précisera également l'approche utilisée pour l'approvisionnement du chantier en matériel et matériaux. Il précisera également :*

- *les dispositions provisoires envisagées pour perturber le moins possible le fonctionnement de l'aéroport,*
- *le système d'assurance qualité et le plan de maîtrise des risques.*

### **c. Programme / Calendrier de Mobilisation**

*Le Soumissionnaire devra exposer de façon claire et précise son calendrier de mobilisation.*

### **d. Calendrier de Construction**

*Le délai d'exécution, les phases charnières, le planning détaillé devra être cohérent avec le programme d'exécution proposé par le Soumissionnaire et les exigences du CCTP.*

**e. Formulaire de sous traitance**

*Liste des Sous-traitants proposés pour les composants importants des installations et toutes les informations sur les sous-traitances envisagées.*

**f. Provenance des matériaux à mettre en œuvre**

*L'ensemble des fournitures et matériaux nécessaires à l'exécution des Travaux doivent être neufs, non usagés et du modèle le plus récent ou courant et qu'ils englobent toutes les dernières améliorations apportées à la conception ou aux matériaux. Le Soumissionnaire indiquera sur cette fiche les détails des provenances des matériaux ou des composants de matériaux dont la mise en oeuvre est imposée dans le dossier d'appel d'offres. Il indiquera également les conditions et lieux dans lesquels ces matériaux ont été (ou seront) stockés avant d'être utilisés sur le chantier.*

Type de matériaux	Origine du matériau	Localisation de l'emprunt ou du stock	Distance du chantier	Conditions de stockage
....				
.....				

**g. Formulaire – autres**

*Tous autres éléments, documents ou informations établissant que les Fournitures, Équipements et Services connexes sont conformes aux Spécifications techniques et permettant à l'ASECNA d'évaluer techniquement l'offre.*

## 6. Formulaires de qualification

### a. Fiche de renseignements sur le soumissionnaire

#### Formulaire ELI-1.1

Date: \_\_\_\_\_

No. AON : *[insérer No]*

Avis d'appel d'offres No : *[insérer No]*

Nom légal du soumissionnaire :
Dans le cas d'un groupement, nom légal de chaque partie :
Pays où le soumissionnaire est constitué en société :
Année à laquelle le soumissionnaire a été constitué en société :
Adresse légale du soumissionnaire dans le pays où il est constitué en société :
Renseignements sur le représentant autorisé du soumissionnaire : Nom : Adresse : Numéro de téléphone/de télécopie : Adresse électronique :
Les copies des documents originaux qui suivent sont jointes : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 1. Dans le cas d'une entité unique, Statuts ou Documents constitutifs de l'entité légale susmentionnée, conformément aux dispositions des Clauses 4.1 et 4.2 des IS. <input type="checkbox"/> 2. Dans le cas d'un Groupement, lettre d'intention de former un Groupement ou de signer un accord de Groupement, conformément aux dispositions de l'article 4.6 des IS. <input type="checkbox"/> 3. Dans le cas d'un Fournisseur Public, documents qui établissent l'autonomie juridique et financière et le respect des règles de droit commercial, conformément aux dispositions de l'article 4.7 des IS.

**b. Fiche de renseignements sur chaque partie d'un Groupement**

**Formulaire ELI-1.2**

Date: \_\_\_\_\_

No. AON: [insérer No]

Avis d'appel d'offres No : [insérer No]

Nom légal du soumissionnaire :
Nom légal de la partie du Groupement:
Pays de constitution en société de la partie du Groupement:
Année de constitution en société de la partie du Groupement:
Adresse légale de la partie du Groupement dans le pays de constitution en société :
Renseignements sur le représentant autorisé de la partie au Groupement : Nom : Adresse : Numéro de téléphone/télécopie : Adresse électronique :
Les copies des documents originaux qui suivent sont jointes : - Statuts ou Documents constitutifs de l'entité; - Dans le cas d'un Fournisseur public, documents qui établissent l'autonomie juridique et financière, le respect des règles de droit commercial et de la non jouissance de l'immunité de juridictions et d'exécution.

**c. Capacité de financement****Formulaire FIN-2.1.1(a)**

Indiquer les sources de financement (liquidités, actifs réels non grevés, lignes de crédit et autres moyens financiers nécessaires pour les besoins de trésorerie liés aux travaux afférents au(x) marché(s) considéré(s), nets des engagements pris par le Soumissionnaire au titre d'autres marchés comme requis à la Section III, Critères d'évaluation et de qualification.

Source de financement	Montant
1.	
2.	
3.	
4.	

**Pièces jointes**: attestations bancaires suivants modèles joints et/ou autres pièces justificatives.

## **d. Capacité de financement**

### **Annexes aux Formulaire FIN-2.1.1(b)**

#### **Capacité de financement**

**[L'attestation bancaire doit permettre au candidat de démontrer la solidité actuelle de sa position financière et sa rentabilité à long terme.]**

En fournissant l'attestation bancaire, le Soumissionnaire doit établir qu'il dispose d'un fonds de roulement suffisant pour financer ses marchés en cours et dégager un reliquat de *(Indiquer le montant en conformité avec le critère 2.1.1 de la Section III (Critères d'évaluation et de qualification))* ou qu'il a accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur du même montant c'est-à-dire *(Indiquer le montant en conformité avec critère 2.1.1 de la Section III (Critères d'évaluation et de qualification))* pour les besoins en financement du marché.

**e. Situation financière****Formulaire FIN-2.1.2 (a)**

Nom légal du soumissionnaire : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Nom légal de la partie au Groupement : \_\_\_\_\_ No. AON: [insérer No]

A compléter par le soumissionnaire et, dans le cas d'un Groupement, par chaque partie.

Données financières en équivalent F CFA	Antécédents pour les _____ ( ) dernières années (équivalent milliers d'F CFA)				
	Année 1	Année 2	Année ...n	Valeur moyenne	Ratio moyenne
<b>Information du bilan</b>					
<b>Total actif (TA)</b>					
<b>Total passif (TP)</b>					
<b>Patrimoine net (PN)</b>					
<b>Disponibilités (D)</b>					
<b>Engagements (E)</b>					
<b>Information des comptes de résultats</b>					
<b>Recettes totales (RT)</b>					
<b>Bénéfices avant impôts (BAI)</b>					

On trouvera ci-après les copies des états financiers (bilans, y compris toutes les notes y afférents, et comptes de résultats) pour les années spécifiées au critère 2.1.1 de la Section III (Critères d'évaluation et de qualification) et qui satisfont aux conditions suivantes :

Ils doivent refléter la situation financière du soumissionnaire ou de la Partie au Groupement, et non pas celle de la maison mère ou de filiales;

Les états financiers passés doivent être vérifiés par un expert-comptable agréé;

Les états financiers doivent être complets et inclure toutes les notes qui leur ont été ajoutées;

Les états financiers doivent correspondre aux périodes comptables déjà terminées et vérifiées (les états financiers de périodes partielles ne seront ni demandés ni acceptés).

**f. Chiffre d'affaires annuel moyen des activités**

**Formulaire FIN-2.1.2 (b)**

Nom légal du soumissionnaire : \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

Nom légal de la partie au Groupement : \_\_\_\_\_ No. AON: [insérer No]

Données sur le chiffre d'affaires annuel (construction uniquement)		
Année	Montant et monnaie	Equivalent F CFA
	_____	_____
	_____	_____
	_____	_____
	_____	_____
	_____	_____
*Chiffre d'affaires moyen des activités de construction	_____	_____

\*Le chiffre d'affaires annuel moyen des activités de construction est calculé en divisant le total des paiements ordonnancés pour les travaux en cours par le nombre d'années spécifié dans la Section III Critère d'évaluation et de qualification.

**g. Expérience générale**

**Formulaire EXP-2.2.1**

Nom légal du soumissionnaire : \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

Nom légal de la partie au Groupement: \_\_\_\_\_ No. AON: [insérer No]

Mois/ année de départ*	Mois/ année final(e)	Identification du marché	Rôle du soumissionnaire
_____	_____	Nom du marché : Brève description des Travaux réalisés par le soumissionnaire : Nom du Maître de l’Ouvrage : Adresse :	_____
_____	_____	Nom du marché : Brève description des Travaux réalisés par le soumissionnaire : Nom du Maître de l’Ouvrage : Adresse :	_____
_____	_____	Nom du marché : Brève description des Travaux réalisés par le soumissionnaire : Nom du Maître de l’Ouvrage : Adresse :	_____
_____	_____	Nom du marché : Brève description des Travaux réalisés par le soumissionnaire : Nom du Maître de l’Ouvrage : Adresse :	_____
_____	_____	Nom du marché : Brève description des Travaux réalisés par le soumissionnaire : Nom du Maître de l’Ouvrage : Adresse :	_____
_____	_____	Nom du marché : Brève description des Travaux réalisés par le soumissionnaire : Nom du Maître de l’Ouvrage : Adresse :	_____

**h. Expérience spécifique**

**Formulaire EXP-2.2.2 a)**

Nom légal du soumissionnaire : \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

Nom légal de la partie au Groupement : \_\_\_\_\_ No. AON : [insérer No]

Numéro de marché similaire : ____ de ____ requis	Information		
Identification du marché	_____		
Date d'attribution	_____		
Date d'achèvement	_____		
Rôle dans le marché	<input type="checkbox"/> Entrepreneur	<input type="checkbox"/> Ensembleur	<input type="checkbox"/> Sous-traitant
Montant total du marché	_____		_____
Dans le cas d'une partie à un Groupement ou d'un sous-traitant, préciser la participation au montant total du marché	_____ %	_____	_____
Nom du Maître de l'Ouvrage :	_____		
Adresse :	_____ _____ _____		
Numéro de téléphone/télécopie :	_____		
Adresse électronique :	_____		

**Expérience spécifique (suite)**

**Formulaire EXP-2.2.2 a) (suite)**

Nom légal du soumissionnaire : \_\_\_\_\_

Nom légal de la partie au Groupement : \_\_\_\_\_

No. du marché similaire :	Information
Description de la similitude	
Montant	_____
Taille physique	_____
Complexité	_____
Méthodes/Technologie	_____
Autres caractéristiques	_____

**i. Expérience spécifique dans les principales activités**

**Formulaire EXP-2.2.2 b)**

Nom légal du soumissionnaire : \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

Nom légal de la partie au Groupement : \_\_\_\_\_ No. AON: [insérer No]

Nom légal de sous-traitant \_\_\_\_\_

	Information		
Identification du marché	_____		
Date d'attribution	_____		
Date d'achèvement	_____		
Rôle dans le marché	<input type="checkbox"/> Entrepreneur	<input type="checkbox"/> Ensemblier	<input type="checkbox"/> Sous-traitant
Montant total du marché	_____	_____	_____
Dans le cas d'une partie au Groupement ou d'un sous-traitant, préciser la participation au montant total du marché	_____ %	_____	_____
Nom du Maître de l'Ouvrage :	_____		
Adresse :	_____ _____ _____		
Numéro de téléphone/télécopie :	_____		
Adresse électronique :	_____		

**Expérience spécifique dans les principales activités (suite)**

**Formulaire EXP-2.2.2 b) (suite)**

Nom légal du soumissionnaire : \_\_\_\_\_

Nom légal de sous-traitant \_\_\_\_\_

	Information
Description des principales activités	
Montant	
Taille physique	
Complexité	
Méthodes/Technologie	
Autres caractéristiques	

**j. Matériel proposé****Formulaire MAT**

Le Soumissionnaire doit fournir les détails concernant le matériel proposé afin d'établir qu'il a la possibilité de mobiliser le matériel clé dont la liste figure à la Section III, Critères d'évaluation et de qualification. Un formulaire distinct sera préparé pour chaque pièce de matériel figurant sur la liste, ou pour du matériel de remplacement proposé par le Soumissionnaire. Le Soumissionnaire fournira tous les renseignements demandés ci-dessous, dans la mesure du possible. Les entrées comportant un astérisque (\*) seront utilisés pour l'évaluation.

Type de matériel*		
Renseignement sur le matériel	Nom du fabricant	Modèle et puissance
	Capacité*	Année de fabrication*
Position courante	Localisation présente	
	Détails sur les engagements courants	
Provenance	Indiquer la provenance du matériel <input type="checkbox"/> en possession <input type="checkbox"/> en location <input type="checkbox"/> en location-vente <input type="checkbox"/> fabriqué spécialement	

Les renseignements suivants seront omis pour le matériel en possession du Soumissionnaire.

Propriétaire	Nom du Propriétaire	
	Adresse du Propriétaire	
	Téléphone	Nom et titre de la personne à contacter
	Télécopie	Télex
Accords	Détails de la location / location-vente / accord de fabrication	

## k. Personnel

### a) Personnel proposé

#### Formulaire PER -1

Le Soumissionnaire doit fournir les noms de personnels ayant les qualifications requises comme exigées dans la Section III Critère d'évaluation et de qualification. Les renseignements concernant leur expérience devront être indiqués dans le Formulaire ci-dessous à remplir pour chaque candidat.

1.	Désignation du poste
	Nom
2.	Désignation du poste
	Nom
3.	Désignation du poste
	Nom
4.	Désignation du poste
	Nom
5.	Désignation du poste
	Nom
6.	Désignation du poste
	Nom
Etc.	Désignation du poste
	Nom

**b) Curriculum vitae du Personnel proposé**

**Formulaire PER-2**

Le Soumissionnaire fournira tous les renseignements demandés ci-dessous. Les entrées comportant un astérisque (\*) seront utilisés pour l'évaluation.

<b>Nom du Soumissionnaire</b>		
<b>Poste*</b>		
<b>Renseignements personnels</b>	<b>Nom*</b>	<b>Date de naissance</b>
	<b>Qualifications professionnelles</b>	
<b>Employeur actuel</b>	<b>Nom de l'employeur</b>	
	<b>Adresse de l'employeur</b>	
	<b>Téléphone</b>	<b>Contact (responsable / chargé du personnel)</b>
	<b>Télécopie</b>	<b>E-mail</b>
	<b>Emploi tenu</b>	<b>Nombre d'années avec le présent employeur</b>

Résumer l'expérience professionnelle en ordre chronologique inverse. Indiquer l'expérience technique et de gestionnaire pertinente pour le projet.

<b>De*</b>	<b>À*</b>	<b>Société / Projet / Position / expérience technique et de gestionnaire pertinente*</b>

*(Joindre obligatoirement une copie des diplômes ainsi que les curriculum vitae signés leurs titulaires.)*

## I. Autorisation du fabricant

### Formulaire, Modèle d'autorisation du fabricant

Date: \_\_\_\_\_

AO No.: \_\_\_\_\_

Variante No.: \_\_\_\_\_

**A : Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA)**

ATTENDU QUE :

*[Nom du Fabricant]* sommes fabricant réputé de *[nom et/ou description des fournitures]* ayant nos usines *[adresse de l'usine]*

Nous autorisons par la présente *[nom et adresse du Soumissionnaire]* à présenter une offre, et à éventuellement signer un marché avec vous pour l'Appel d'Offres N° *[référence à l'Appel d'Offres]* pour ces fournitures fabriquées par nous.

Nous confirmons toutes nos garanties et nous nous portons garants pour les fournitures offertes par *[nom du Soumissionnaire]* pour cet Appel d'Offres.

---

*[Signature pour et au nom du Fabriquant]*

Note : La présente lettre doit être présentée sur entête de lettre du Fabriquant et signée par une personne dûment habilitée pour engager légalement le Fabricant. Elle doit être incluse dans l'offre du Soumissionnaire, si cela est demandé dans les **DPAO**.

## **PARTIE II : MARCHE**

## **Section V.**

# **CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES GENERALES**

**Section V : Cahier de Clauses Administratives Générales**



**CAHIER DES CLAUSES ET CONDITIONS  
ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES APPLICABLES  
AUX MARCHÉS DE TRAVAUX  
(CCAG-T)**

**VOIR SITE WEB DE L'ASECNA : [www.asecna.aero](http://www.asecna.aero)**

## **Section VI.**

# **CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES**

## Section VI : Cahier des Clauses Administratives Particulières

### Notes relatives au Cahier des Clauses administratives particulières

Le Cahier des Clauses Administratives Particulières est désigné également sous le vocable "Marché" ou "Contrat".

les Clauses Administratives Particulières doivent permettre à l'ASECNA de faire connaître les dispositions spécifiques au marché fournies en complément des dispositions de la Règlementation des Marchés de Toute Nature passés au nom de l'ASECNA (RMTN) et du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de travaux (CCAG-T).

Les dispositions du présent Cahier des Clauses Administratives Particulières complètent celles du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de travaux (CCAG-T), en précisant les obligations contractuelles reflétant les circonstances auxquelles sont assujettis l'ASECNA, l'Entrepreneur et la nature des travaux. Lors de la préparation du Cahier des Clauses Administratives Particulières, une attention particulière devra être accordée aux aspects suivants:

- (a) tous les renseignements qui complètent les Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de travaux doivent être inclus ; et
- (b) les modifications et/ou les dispositions additionnelles à celles du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de travaux nécessitées par le marché en question doivent être incluses.

**Toutes les parties entre parenthèses et en italiques doivent être complétées et un seul choix sera retenu pour les parties proposées en option (ou)**

**AGENCE POUR LA SECURITE DE LA NAVIGATION AERIENNE EN AFRIQUE  
ET A MADAGASCAR (A S E C N A)**

-----  
**(Indiquer le nom de la structure qui a passé le Marché)**  
-----

**IMPUTATION :**

Exercice budgétaire

Projet n°

Source (s) de financement

**MARCHE N° \_\_\_\_\_/ASECNA/..... du ...../...../2014**

Marché passé (*indiquer le mode de passation du marché et la référence de l'article / de la RMTN*)

*(Indiquer le titre du projet)*

- **MONTANT DU MARCHE** :
  
- **ENTREPRISE** :
  
- **DELAI D'EXECUTION** :
  
- **DATE D'APPROBATION** :
  
- **DATE DE NOTIFICATION** :
  
- **DATE PREVISIONNEL D'ACHEVEMENT** :

# Tables de Matières

<b>CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES.....</b>	<b>98</b>
Article 1. Objet du marché.....	98
Article 2. Election de domicile et notifications (CCAG-T-Article 3.1).....	98
Article 3. Représentant de l'ASECNA (CCAG-T Article 3.3).....	98
Article 4. Représentant du titulaire (CCAG-T Article 3.4).....	98
Article 5. Sous-traitance (CCAG-T-Article 3/6).....	99
Article 6. Documents contractuels (CCAG-T-Article 4).....	99
Article 7. Garanties de bonne exécution (CCAG-T Article 5.2).....	99
Article 8. Retenue de garantie (CCAG-T Article 5.3).....	100
Article 9. Protection de la main-d'œuvre et conditions de travail (CCAG-T-Article 7)....	100
Article 10. Assurances (CCAG-T Article 10).....	100
<b>CHAPITRE II : PRIX ET REGLEMENT DES COMPTES .....</b>	<b>101</b>
Article 11. Montant du marché (CCAG-T Article 11).....	101
Article 12. Impôts, droits et taxes (CCAG-T Article 11.1).....	101
Article 13. Révision des prix (CCAG-T Article 11.4).....	101
Article 14. Avance de démarrage (CCAG-T Article 12).....	101
Article 15. Acomptes sur approvisionnement (CCAG-T Article 12.3).....	101
Article 16. Décomptes mensuels (CCAG-T-Article 14/1).....	101
Article 17. Acomptes mensuels (CCAG-T-Article 14/2).....	102
Article 18. Modalités de règlement des comptes (CCAG-T Article 14).....	102
Article 19. Délai de paiement.....	102
Article 20. Intérêt moratoires.....	102
<b>CHAPITRE III - DELAIS .....</b>	<b>103</b>
Article 21. Délai d'exécution (CCAG-T Article 20).....	103
Article 22. Pénalités (CCAG-T Article 21).....	103
<b>CHAPITRE IV : REALISATION DES OUVRAGES.....</b>	<b>104</b>
Article 23. Matériaux et matériel (CCAG-T-Articles 22, 23 et 24).....	104
Article 24. Programme d'exécution –calendrier d'exécution (CCAG-T- Articles 28/2, 28/3) .....	104
Article 25. Plans d'exécution (CCAG-T-Article 29).....	104
Article 26. Installation, organisation, sécurité et hygiène du Chantier (CCAG-T-Article 31.1).....	104
<b>CHAPITRE V : RECEPTION ET GARANTIES.....</b>	<b>105</b>
Article 27. Réception provisoire (CCAG-T Articles 41 et 42).....	105
Article 28. Délai de garantie (CCAG-T Article 44.2).....	105
<b>CHAPITRE VI : RESILIATION DU MARCHE – REGLEMENT DES DIFFERENDS</b>	<b>106</b>
Article 29. Résiliation du marché (CCAG-T-Articles 45, 46 et 47).....	106
Article 30. Règlement des différends (CCAG-T Article 50).....	106
<b>CHAPITRE VII : REGLEMENTATION ET DROIT APPLICABLES .....</b>	<b>107</b>
Article 31. Réglementation applicable.....	107
Article 32. Droit applicable.....	107

<b>CHAPITRE VIII - DISPOSITIONS DIVERSES .....</b>	<b>108</b>
Article 33. Prise d'effet du marche .....	108
Article 34. Dérogation aux articles du CCAG-T (CCAG-T Article 51) .....	108

## MARCHÉ DE TRAVAUX

### ENTRE

#### D'UNE PART,

L'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA), ayant son siège social à (*indiquez l'adresse complète*), représentée par son (*indiquez la qualité et le nom de la personne habilité à signer le marché*), et désignée ci-après par le vocable "Maître d'Ouvrage" ou « ASECNA »

### ET

#### D'AUTRE PART,

L'Entreprise (*indiquez la forme juridique et l'adresse complète*) représentée au présent marché par (*indiquez la qualité et le nom de la personne habilité à signer le marché*) désigné dans ce qui suit indistinctement sous les vocables "l'Entrepreneur" ou "l'Entreprise"

LES PARTIES ONT CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

### CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

#### Article 1. Objet du marché

Le présent marché a pour objet (*décrire brièvement les travaux*) tels que précisés dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et le Devis Descriptifs.

#### Article 2. Election de domicile et notifications (CCAG-T-Article 3.1)

L'Entrepreneur devra, dans un délai de quinze (15) jours suivant la date de réception de l'ordre de service de notification du marché, et pendant toute la durée des travaux, faire élection de domicile à proximité du chantier, et en indiquer l'adresse au Maître d'œuvre ou à son représentant par courrier recommandé avec accusé de réception.

Toutes correspondances, documents, et notamment les ordres de service, lui seront notifiés à cette adresse. Si l'entrepreneur décidait de changer de domicile, tout en demeurant à proximité du chantier, il en aviserait le Maître d'œuvre au moins huit (8) jours à l'avance. A défaut de domicile, les notifications à l'Entrepreneur seront valablement faites par courrier, remise en main propres, téléfax, à l'adresse de son siège social de l'Entrepreneur ou par courrier électronique.

#### Article 3. Représentant de l'ASECNA (CCAG-T Article 3.3)

Le **Responsable du Marché** est le Chef du Département Ingénierie et Prospective, à l'adresse suivante :

**Le Maître d'œuvre:** est (*indiquer le Consultant ou la structure interne chargé par l'ASECNA pour assurer le suivi des travaux ainsi que son adresse complète*)

#### Article 4. Représentant du titulaire (CCAG-T Article 3.4)

- **L'Entrepreneur** ou **Entreprise** désigne (*indiquer le signataire du présent marché ou son représentant dûment accrédité*).

#### **Article 5. Sous-traitance (CCAG-T-Article 3/6)**

*(Retenir l'une des deux options suivantes)*

L'Entrepreneur est autorisé à sous-traiter l'exécution de certaines parties de son Marché. Toutefois il doit obtenir l'accord préalable de l'ASECNA. Les parties à sous-traiter ne peuvent dépasser (*indiquer le pourcentage qui peut être sous-traité sans pourtant dépasser trente pour cent (30%) du montant des travaux objet du marché*) du montant de son marché.

**Ou**

L'Entrepreneur ne peut sous-traiter aucune partie de son Marché.

#### **Article 6. Documents contractuels (CCAG-T-Article 4)**

L'ensemble des documents énumérés ci-dessous, dont l'entrepreneur assure avoir pris connaissance, constitue le contrat définissant les conditions du marché:

- l'Acte d'engagement;
- le présent Cahier de Clauses Administratives Particulières (CCAP) et ses éventuelles annexes;
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses éventuelles annexes (figures, plans, notes de calculs, cahiers de sondages, dossiers géotechniques) ;
- le bordereau des prix unitaires ;
- le détail quantitatif estimatif ;
- la décomposition des prix forfaitaires et les sous-détails de prix unitaires ;
- le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux de travaux (CCAG-T-T) ;
- le ou les Cahiers des Clauses Techniques Générales (CCTG) applicables aux prestations faisant l'objet du marché ;
- l'offre et ses annexes.

En cas de contradiction ou de différence entre les pièces constitutives du marché, ces pièces prévalent dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus.

En cas de contradiction ou de différence entre les pièces portant le même rang ou entre les dispositions d'une même pièce, les dispositions les plus avantageuses pour l'ASECNA, l'emportent.

#### **Article 7. Garanties de bonne exécution (CCAG-T Article 5.2)**

L'entrepreneur s'engage à fournir une garantie de bonne exécution. Elle sera de cinq pour cent (5%) du montant initial du marché augmenté ou diminué, le cas échéant, de ses avenants. Elle sera une garantie à première demande émise par un établissement bancaire agréé dans le pays où les travaux seront exécutés et acceptable par l'ASECNA ou par un établissement bancaire établi dans un autre pays et représenté par une institution financière située dans le pays où les travaux seront exécutés et acceptable par l'ASECNA.

L'absence de garantie de bonne exécution, ou s'il y a lieu de son augmentation ou de sa reconstitution, fait obstacle au paiement des sommes dues à l'entrepreneur, y compris celui de l'avance forfaitaire de démarrage.

En cas de prélèvement sur la garantie d'exécution, pour quelque motif que ce soit, l'entrepreneur doit aussitôt la reconstituer.

La garantie de bonne exécution doit demeurer valable jusqu'à la réception provisoire des travaux, matérialisée par un PV de réception;

### **Article 8. Retenue de garantie (CCAG-T Article 5.3)**

*Retenir l'une des deux options suivantes:*

**Option A :** le Marché comporte un délai de garantie, écrire:

Une retenue de garantie égale à cinq pour cent (5%) du montant du marché est opérée sur chaque paiement de travaux. La retenue de garanties peut être remplacée par une garantie à première demande.

La restitution de la retenue de garantie ou la main levée de la garantie à première demande interviendra après la réception définitive.

**Option B :** le Marché ne comporte pas un délai de garantie, écrire:

"Non applicable"

### **Article 9. Protection de la main-d'œuvre et conditions de travail (CCAG-T-Article 7)**

L'Entrepreneur s'engage, pour l'emploi de la main-d'œuvre, à se conformer aux lois et règlements relatifs à la protection de la main-d'œuvre et aux conditions de travail du pays où cette main-d'œuvre est employée. Il est également tenu au respect des dispositions des huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (Conf : CCAG-T), lorsque celles-ci ne sont pas intégrées dans les lois et règlements du pays où cette main-d'œuvre est employée.

### **Article 10. Assurances (CCAG-T Article 10)**

Nonobstant les obligations d'assurances ci-après, l'Entrepreneur est et demeure le seul responsable et garantit l'ASECNA contre toute réclamation émanant de tiers, pour la réparation de préjudices de toute nature, ou de lésions corporelles survenues à raison de la réalisation du présent Marché par l'Entrepreneur.

Dans un délai de quinze (15) jours à compter de la notification du marché et avant tout début d'exécution l'Entrepreneur justifiera, au moyen d'une attestation, qu'il dispose des assurances suivantes:

- Assurance de "responsabilité civile professionnelle" ;
- assurance "tous risques de chantier";
- Assurance "accident du travail"
- Assurance "responsabilité civile automobile" ;
- Assurance de responsabilité décennale" (*cette assurance n'est requise que dans les travaux de bâtiment et d'ouvrage d'art, si tel n'est le cas écrire "non applicable"*).

L'attestation indiquera l'étendue de la responsabilité garantie et, l'ASECNA peut, si elle juge la couverture insuffisante, demander l'augmentation de la couverture de la responsabilité garantie.

## **CHAPITRE II : PRIX ET REGLEMENT DES COMPTES**

### **Article 11. Montant du marché (CCAG-T Article 11)**

Le Montant du Marché résultant du Détail quantitatif et estimatif et calculé dans les conditions prévues à l'Article 11.1 du CCAG-T est un montant estimé égal à :

*(Insérer la somme) en franc CFA hors taxes et hors douanes (les sources et références de financement du marché)*

*(Mettre ici le ou les monnaies de paiements convenu à l'issue de la mise du marché).*

### **Article 12. Impôts, droits et taxes (CCAG-T Article 11.1)**

Les prix du présent Marché sont hors droits de douane et taxes de toute nature

### **Article 13. Révision des prix (CCAG-T Article 11.4)**

Les prix sont fermes et les dispositions de l'Article 12.4 du CCAG-T ne sont pas applicables.

### **Article 14. Avance de démarrage (CCAG-T Article 12)**

Une avance de démarrage égale à 30% du montant du marché *(ou de chaque commande. ou tranche)* peut être versée au l'Entrepreneur sur sa demande expresse au moment de l'ordre de service de notification du marché et contre la production par celui-ci d'une garantie à première demande suivant le modèle établi par l'ASECNA et couvrant le montant total de l'avance.

Le remboursement de l'avance de démarrage commence à partir du premier décompte et doit être terminé quand le montant des travaux atteints 80%. Ce remboursement se fera au prorata des situations présentées.

La garantie afférent à l'avance de démarrage sera libérée au fur et à mesure de son remboursement sur demande de l'Entrepreneur ou au remboursement total.

### **Article 15. Acomptes sur approvisionnement (CCAG-T Article 12.3)**

L'Entreprise peut bénéficier du paiement d'acomptes sur approvisionnement, dans ce cas, chaque acompte mensuel comprend, s'il y a lieu, une part correspondant aux approvisionnements constitués, acquis et livrés sur le chantier durant le mois considéré.

Pour qu'un approvisionnement puisse être mentionné sur un décompte provisoire, le montant correspondant des approvisionnements s'obtient en appliquant aux quantités à prendre en compte les prix du bordereau de prix inséré dans le marché et les sous-détails de ces prix, relatifs aux matériaux, produits ou composants de construction à mettre en œuvre.

Les matériaux, produits ou composants de construction ayant fait l'objet d'un acompte pour approvisionnement restent la propriété de l'entrepreneur. Ils ne peuvent toutefois être enlevés du chantier sans autorisation écrite du Maître d'œuvre.

### **Article 16. Décomptes mensuels (CCAG-T-Article 14/1)**

L'Entrepreneur remet au Maître d'œuvre, avant la fin de chaque mois, un projet de décompte établissant le montant total, arrêté à la fin du mois précédent, des sommes auxquelles il peut prétendre du fait de l'exécution du présent marché.

Le projet de décompte devient un décompte mensuel après acceptation de la Personne Responsable du marché.

#### **Article 17. Acomptes mensuels (CCAG-T-Article 14/2)**

Des acomptes seront versés mensuellement à l'Entrepreneur sur la base des décomptes ou apparaîtront clairement le montant des travaux réalisés dans le mois considéré, ainsi que le montant cumulé des travaux réalisés au dernier jour de ce mois. Ces montants de travaux sont calculés par référence au cadre du devis estimatif, en appliquant aux détails du devis estimatif des pourcentages d'avancement.

#### **Article 18. Modalités de règlement des comptes (CCAG-T Article 14)**

Les paiements à l'Entrepreneur seront effectués aux comptes bancaires suivants :

- a) pour la part en monnaie nationale : *(Indiquer le compte bancaire dans le pays concerné par les travaux)*
- b) pour la part en monnaie étrangère: *(Indiquer le(s) compte(s) bancaire(s) pour les règlements en monnaie étrangère)*

#### **Article 19. Délai de paiement**

Le délai de paiement ne peut excéder quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la certification du service fait par l'ASECNA sur la facture de l'entrepreneur.

#### **Article 20. Intérêt moratoires**

En cas de retard dans les délais de paiement exigibles, les intérêts moratoires sont calculés en appliquant au montant dû au titulaire, un taux de 0,001% par jour de retard. Si ces retards résultent d'une cause pour laquelle l'ASECNA est habilité, au titre du Marché, à suspendre les paiements, les intérêts moratoires ne sont pas dus.

Aucune interruption des travaux par l'Entrepreneur n'est permise pour un retard de paiement d'acomptes successifs et aucune indemnité compensatoire ne lui sera versée.

### **CHAPITRE III - DELAIS**

#### **Article 21. Délai d'exécution (CCAG-T Article 20)**

Le délai contractuel des travaux est de .....(à compléter par le soumissionnaire) et cours à partir de la date de réception de l'ordre de service de commencer les travaux.

#### **Article 22. Pénalités (CCAG-T Article 21)**

La pénalité journalière pour retard dans l'exécution est fixée à : 1/2000 du montant hors taxes de l'ensemble du marché,

Le montant maximum des pénalités est de 15% du montant du marché éventuellement modifié par des avenants. Lorsque le plafond des pénalités est atteint, l'ASECNA est en droit de résilier le marché, sans mise en demeure préalable, aux torts de l'Entrepreneur.

## **CHAPITRE IV : REALISATION DES OUVRAGES**

### **Article 23. Matériaux et matériel (CCAG-T-Articles 22, 23 et 24)**

Tous les matériaux ainsi que le matériel doivent être conformes aux prescriptions du CCTP. L'Entrepreneur est tenu de soumettre à l'approbation du Maître d'Œuvre le matériel qu'il se propose d'utiliser pour exécuter les prestations décrites dans le CCTP.

Malgré cette approbation, l'Entrepreneur reste responsable de la bonne qualité et du maintien en état de fonctionnement de son matériel.

### **Article 24. Programme d'exécution –calendrier d'exécution (CCAG-T- Articles 28/2, 28/3)**

L'Entrepreneur devra proposer à l'ASECNA, au plus tard (*indiquer le délai en jours en se référant au CCTP au cas où un délai est déjà indiqué. Ce délai est généralement de 15 jours s'il n'est pas indiqué au CCTP*)) à compter de la date de signature du marché, la liste du matériel et leur délai de mobilisation, le planning d'exécution des travaux, le planning des approvisionnements, le plan d'assurance qualité du chantier ainsi qu'un schéma d'organisation détaillé des travaux accompagné d'un projet d'installation de chantier et des ouvrages provisoires.

### **Article 25. Plans d'exécution (CCAG-T-Article 29)**

Les plans figurant dans le dossier d'appel d'offres servent de référence pour la réalisation des travaux et l'établissement des documents techniques. Ils sont donnés à titre indicatif.

L'Entrepreneur établit d'après les pièces contractuelles, les documents nécessaires à la réalisation des ouvrages tels que les plans d'exécution, notes de calcul, études de détail, qu'il soumet à l'approbation de l'ASECNA. A cet effet, l'Entrepreneur fait sur place tous les relevés nécessaires et demeure responsable des conséquences de toute erreur de mesure.

Il doit, suivant le cas, établir, vérifier ou compléter les calculs et études de détail.

### **Article 26. Installation, organisation, sécurité et hygiène du Chantier (CCAG-T-Article 31.1)**

Les emplacements pour les installations de chantiers devront être approuvés par le représentant de l'ASECNA ou le Maître d'œuvre.

Dans tous les cas, l'Entrepreneur a, à sa charge l'aménagement des emplacements mis à sa disposition et, en fin de travaux, leur remise en l'état.

L'Entrepreneur remettra à l'ASECNA, un plan de sécurité et d'hygiène du chantier, précisant les dispositions qu'il compte mettre en place pour:

- les premiers secours aux accidentés et aux malades ;
- l'hygiène du travail (nettoyage du chantier, locaux du personnel, gestion des déchets de chantier.)

## **CHAPITRE V : RECEPTION ET GARANTIES**

### **Article 27. Réception provisoire (CCAG-T Articles 41 et 42)**

L'Entrepreneur avise l'ASECNA du terme prévisionnel des travaux, par écrit remis contre décharge au maître d'œuvre au moins 15 jours calendaires avant la date de fin des travaux. L'ASECNA convoque alors l'Entrepreneur aux opérations de réception qui devront avoir lieu dans les meilleurs délais.

Il peut être prononcé des réceptions partielles, dans ce cas, un procès-verbal de réception partielle sera établi par le maître d'œuvre et le représentant de l'ASECNA à la fin des travaux.

### **Article 28. Délai de garantie (CCAG-T Article 44.2)**

*(Retenir l'une des deux options suivantes):*

Conformément aux dispositions de l'Article 44.2 du CCAG-T, le délai de garantie est fixé à douze (12) mois.

***Ou***

par dérogation aux dispositions de l'Article 44.2 du CCAG-T, le délai de garantie est fixé à *(indiquer ce délai qui est différent de 12 mois)*

## **CHAPITRE VI : RESILIATION DU MARCHE – REGLEMENT DES DIFFERENDS**

### **Article 29. Résiliation du marché (CCAG-T-Articles 45, 46 et 47)**

Le maître d'ouvrage peut mettre fin à l'exécution des travaux faisant l'objet du Marché avant l'achèvement de ceux-ci, par une décision de résiliation du Marché qui en fixe la date d'effet.

Le règlement du Marché est fait alors selon les modalités prévues aux Articles 45, 46 et 47 du CCAG-T.

### **Article 30. Règlement des différends (CCAG-T Article 50)**

La personne responsable du marché et le titulaire s'efforceront de régler à l'amiable tout différend éventuel relatif à l'interprétation et/ ou à l'exécution du présent marché.

Si un différend survient entre le titulaire et le maître d'œuvre, sous la forme de réserves faites à un ordre de service ou sous toute autre forme, ou entre le titulaire et le représentant de l'ASECNA, l'Entrepreneur remet au représentant de l'ASECNA, contre décharge, aux fins de transmission au Directeur Général, un mémoire en réclamation comportant les motifs et le montant des réclamations. A peine de forclusion, une copie du mémoire est transmise au Directeur Général de l'ASECNA dans un délai de trente (30) jours à compter de la naissance du litige.

En l'absence de réponse satisfaisante reçue dans un délai de deux (02) mois à partir de la date de réception du mémoire de l'Entrepreneur, celui-ci pourrait engager une procédure de règlement à l'amiable.

En cas d'échec de la tentative de règlement à l'amiable, dans un délai de trois (03) mois à compter de la date de réception du mémoire, l'Entrepreneur pourra user des autres voies de recours prévues par la réglementation en vigueur notamment l'article 86/3 de la Règlementation des Marchés de Toute Nature (RMTN) passée au nom de l'ASECNA adopté par la résolution N° 2013 CA 124-11 du 4 juillet 2013 et conformément aux procédures fixées aux articles 50.3 à 50.6 du CCAG-T.

## **CHAPITRE VII : REGLEMENTATION ET DROIT APPLICABLES**

### **Article 31. Règlements applicable**

Le présent marché est régi par les dispositions de la Règlementation des Marchés de Toute Nature (RMTN) passés au nom de l'ASECNA adopté par la résolution N° 2013 CA 124-11 du 4 juillet 2013 et leurs textes subséquents notamment par le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés de travaux.

### **Article 32. Droit applicable**

Sous réserve des dispositions de la RMTN visée à l'article 31 ci-dessus, la loi applicable au présent marché est celle du pays d'exécution des travaux.

## **CHAPITRE VIII - DISPOSITIONS DIVERSES**

### **Article 33. Prise d'effet du marché**

Le présent marché prend effet à la date de sa signature. Le début des travaux est fixé à la date de notification du marché au titulaire, servant de point de départ du délai d'exécution.

### **Article 34. Dérogation aux articles du CCAG-T (CCAG-T Article 51)**

- 1) Article 49/2 : Interruption des travaux;
- 2) *(Optionnel : Indiquer toute autre dérogation aux articles du CCAG-T en spécifiant la référence de l'article et le contenu de la dérogation.)*

**POUR L'ENTREPRENEUR :**

**POUR L'ASECNA**

**LE CONTROLEUR FINANCIER**

, le

, le

**Approuvé par**

**LA PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHE**

, le

## **Section VII.**

# **FORMULAIRES DE MARCHES**

**Section VII : Formulaires de marchés**

**Liste des Formulaires**

**ACTE D'ENGAGEMENT..... 112**  
**GARANTIE DE BONNE EXECUTION..... 113**  
**MODELE DE GARANTIE DE COUVERTURE D'AVANCE DE DEMARRAGE..... 114**

### **Notes relatives aux Modèles de formulaires du Marché**

**L'Acte d'engagement**, qui est complété au moment de l'attribution du Marché, doit inclure toutes les corrections ou les modifications apportées à l'offre retenue résultant des corrections des erreurs, de l'actualisation du prix en application, le cas échéant, du fait de la durée de l'évaluation des offres, du choix d'une offre alternative, de l'acceptation de variations jugées acceptables, ou tout autre modification mutuellement acceptable et permise par le Dossier d'Appel d'offres, tel qu'un changement dans le personnel de cadre, de sous-traitant, du programme d'exécution des travaux, etc.

Les **modèles de garantie de bonne exécution** et de **garantie bancaire de restitution d'avance** ne doivent pas être remplis au moment de la préparation des offres. Seul le Soumissionnaire retenu sera invité à fournir la garantie de bonne exécution et la garantie bancaire de restitution d'avances en conformité avec l'un des modèles présentés dans cette section.

## ACTE D'ENGAGEMENT

A : (nom de l'Autorité contractante)

Je soussigné(e) ...(nom et titre du titulaire du marché), Agissant au nom et pour le compte de  
...(nom de la Société)

Inscrit au Registre du Commerce sous le n° .....

Numéro d'immatriculation à: .....

Faisant élection de domicile à : .....

Après avoir examiné toutes les clauses du Marché, et apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature des travaux de .....(objet du marché),

me soumetts et m'engage à exécuter le marché conformément à ses clauses pour la somme (ferme out révisable) (supprimer la mention inutile) de ..... (en lettres et en chiffres) de F CFA Hors taxes et Hors Douanes ( HTT).

Je m'engage à commencer et terminer les travaux énumérés dans le marché dans un délai de ..... (jours ou mois) à compter de la date de réception de la notification (de l'approbation du Marché / ou de l'ordre de service de commencer les Travaux) (supprimer la mention inutile).

Je m'engage en outre, pendant un délai de garantie d'un an à lever et à procéder aux réparations des malfaçons éventuelles.

Je garantis l'ASECNA contre toute poursuite éventuelle pouvant résulter de l'application de procédés couverts par des brevets d'invention.

Les sommes qui me seront dues pour l'exécution du présent marché feront l'objet de virements au compte bancaire n°..... ouvert au nom de ..... à la Banque ..... selon les modalités suivantes : .....(écrire les modalités de paiement prévues dans le marché)

**Fait à ....., le .....**

SIGNATURE ET CACHET DE L'ENTREPRENEUR

## ENTETE DE LA BANQUE

### GARANTIE DE BONNE EXECUTION

Date : \_\_\_\_\_

Avis d'appel d'offres No *[insérer No]*

*[insérer le nom de la banque et adresse de la banque d'émission]*

Bénéficiaire : (*mentionner l'objet du marché*),

Garantie de bonne exécution no. : *[insérer No]*

Nous avons été informés que *[insérer le nom de l'Entrepreneur]* (ci-après dénommé « l'Entrepreneur ») a conclu avec vous le Marché no. *[insérer No]* en date du *[insérer la date]* pour la réalisation des (*mentionner l'objet du marché*) (ci-après dénommée « le Marché »).

De plus, nous comprenons qu'une garantie de bonne exécution est exigée en vertu des conditions du Marché.

A la demande de l'Entrepreneur, nous *[insérer le nom de la banque]* nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de *[insérer la somme en chiffres et en lettres]*.

Ces sommes seront versées dans les types et proportions de monnaies dans lesquelles le Prix du Marché est à payer.

Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le Soumissionnaire ne se conforme pas aux conditions du Marché, sans que vous ayez à prouver ou à donner les raisons ou le motif de votre demande ou du montant indiqué dans votre demande.

La présente garantie est valable jusqu'à la réception provisoire des travaux, qui sera matérialisé par un procès verbal de réception.

*[Insérer le nom et la fonction de la personne habilitée à signer la garantie au nom de la banque]*  
*[Insérer la signature]*

## ENTETE DE LA BANQUE

### MODELE DE GARANTIE DE COUVERTURE D'AVANCE DE DEMARRAGE

Attendu que [ *nom du chef d'entreprise ou de son représentant* ], représentant [ *nom de l'entreprise* ] et désigné dans ce qui suit comme « l'Entrepreneur », s'est engagé en date du [ *date de signature de l'acte d'engagement* ] à exécuter les travaux [ *objet du marché* ] ;

Attendu qu'il est stipulé dans ce marché que l'Entrepreneur bénéficie d'une avance de démarrage de [ *montant de l'avance de démarrage* ] correspondant à \_\_\_\_\_ % du montant du marché.

Attendu de ce qui est rappelé ci-dessus, que nous avons convenu de garantir le remboursement de l'avance de démarrage consentie à l'Entrepreneur ;

Nous affirmons par la présente nous porter de façon inconditionnelle et irrévocable obligataire principal et pas seulement en tant que garant, à l'égard de [ *nom de l'autorité contractante* ], d'une somme de [ *montant de la caution* ] égale à 100% du montant de l'avance de démarrage consentie.

En conséquence, nous nous engageons à payer, dès votre première demande, sans droit d'objection de notre part, toutes les sommes dues dans la limite de [ *montant de la caution* ] précédemment stipulé.

La présente caution entre en vigueur à la date de sa signature.

La présente caution fera l'objet d'une main levée partielle et reste valable jusqu'au paiement total des montants garantis.

Signature et cachet de la Banque

## **PARTIE III : SPECIFICATION DES PRESTATIONS**

**Section VIII.**

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES**

## Section VIII : Cahier des Clauses Techniques

Dans le cadre de la sécurisation des installations de l'ASECNA contre la foudre, la Représentation au Togo de l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA-TOGO), ayant son siège à Lomé Aviation, 10 BP 10151 - Tél : 22 26 21 01 Lomé-Togo, lance un appel d'offres national pour l'AMELIORATION DES CIRCUITS DE TERRE ET SECURISATION CONTRE LA Foudre DES INSTALLATIONS DU SITE DE LOME ET DE NIAMTOUGOU

### 1. Contexte des travaux

L'ASECNA s'engage à assurer la protection contre la foudre et les ondes de choc de ses équipements. Ces équipements fonctionnent dans *un environnement caractérisé par des phénomènes de foudre* à répétition pendant les saisons de pluie, dont les dégâts sont souvent énormes sur les installations techniques.

#### a. Objectif

Cet appel d'offre vise à réhabiliter le système de protection contre la foudre des équipements installés sur les plateformes de l'Agence.

#### b. Exigence relative aux matériels :

- la capture sera assurée par des paratonnerres à dispositif d'amorçage avec ces accessoires ;
- l'entreprise proposera des solutions efficaces pour une meilleure protection des bâtiments, après inspection des protections existantes. Les produits proposés devront avoir subi avec succès des tests dans un laboratoire reconnu. Les paratonnerres seront disposés de façon à assurer la couverture de la totalité du site à protéger. Leur nombre et leur hauteur seront déterminés en fonction de la forme de chaque bâtiment, et conformément aux normes en vigueur.
- pour les installations à équiper d'un compteur de coups de foudre, il convient que ce dernier soit installé sur le conducteur de descente le plus direct et soit situé de préférence juste au-dessus du joint de contrôle. Il doit être conforme à la NF EN 50164-6.

#### c. Le paratonnerre

- Le paratonnerre sera de type pointe PULSAR de HELITA ou similaire à dispositif d'amorçage, fixé par l'intermédiaire d'un isolateur au support
- Le mât support sera en acier galvanisé
- Le paratonnerre aura les effets protecteurs qui devront couvrir toute la zone du bâtiment
- Le paratonnerre sera placé sur le point le plus élevé du bâtiment et à cet effet devra dépasser de 2 (deux) mètres tous les éléments en terrasse

- Son ancrage ne devra pas perturber l'étanchéité du bâtiment
- Les parties métalliques se trouvant à moins d'un mètre y seront raccordées (liaisons équipotentielles).
- Tous les ancrages, câbles acier, ferrures diverses seront galvanisés. L'Entrepreneur devra tenir compte pour ses fixations et haubanages de la prise au vent que représentent ces équipements

***d. Exigences sur les conducteurs de descente :***

- La descente sera réalisée en barre méplate de section 30 x 2 mm de cuivre étamé recuit à raccorder sur le collier de liaison du paratonnerre
- Le ruban sera fixé par crampon adapté aux matériaux, à raison de 3 fixations par mètre
- Le tracé sera aussi rectiligne que possible en évitant les coudes et changements brusques de direction. Dans tous les cas, les rayons de courbure ne pourront être inférieurs à 20 cm ;
- Au niveau de la terrasse, la descente sera posée sur des plots supports
- Toutes les masses métalliques situées à moins d'un (1) mètre de la descente seront raccordées à celles celle-ci.
- Les antennes situées à moins de 10 m seront raccordées à la descente par l'intermédiaire d'éclateurs de mâts d'antenne.
- Un compteur de coup de foudre sera prévu sur la descente
- les conducteurs de descente devront être installés de façon rectiligne et verticale, en suivant le trajet le plus court et le plus direct possible à la terre ;
- les conducteurs de descente entre les installations à protéger et la prise de terre doivent être en cuivre ;
- chaque conducteur de descente sera muni d'un point de contrôle permettant de mesurer la résistance de la prise de terre. Il sera de la même matière, ou compatible avec les conducteurs de descente ;
- les dispositifs de capture et les conducteurs de descente doivent être solidement fixés, de manière à empêcher toute rupture ou tout desserrage des conducteurs, du fait des forces électrodynamiques ou effets mécaniques accidentels.

***e. Exigences sur la prise de terre :***

Il sera réalisé une prise de terre de type « Patte d'Oie ». Un ensemble de trois piquets verticaux en cuivre  $\phi 15$  de 2 m reliés entre eux et disposés aux sommets d'un triangle équilatéral de 2 m de côté constituera la prise de terre au droit de la descente. Une liaison en ruban de cuivre étamé 30x2mm enterré à 50 cm de profondeur dans une tranchée sera réalisée entre chacune de ces terres et le conducteur de terre à fond de fouille du bâtiment et sera d'une valeur ohmique inférieure à 3 Ohms.

Une barrette de coupure et de mesure accessible sera installée sur la descente à 2 m minimum du sol.

Une protection mécanique des descentes par fourreau méplat en acier galvanisé sera installée obligatoirement sur au moins 2 mètres de hauteur à partir du sol. Les prises de terre seront interconnectées au réseau de terre général de l'immeuble.

La jonction entre les brins et le conducteur de descente sera faite dans un regard avec tampon. Un joint de contrôle (y compris toutes sujétions) sera prévu en amont de cette jonction.

En tout état de cause, les instructions et prescriptions du fournisseur agréé seront strictement respectées.

NB : Les soumissionnaires devront proposer un testeur électronique pour le paratonnerre proposé

- afin d'assurer l'écoulement du courant de foudre à la terre sans provoquer de surtension dangereuse, la forme et les dimensions des prises de terre importent davantage qu'une valeur de résistance particulière d'une électrode de terre. Néanmoins, une faible résistance est recommandée ;
- les prises de terre doivent être constituées d'éléments métalliques traités (cuivre de préférence ou acier doux galvanisé d'au moins 60 mm de côté) pour résister aux agents extérieurs ;
- il est recommandé d'utiliser un améliorateur de conductivité pour les terrains à résistivité élevée ;
- les prises de terre seront constituées de trois (03) piquets de terre en patte d'oie ou en triangle et seront reliées aux paratonnerres et réseau de terre existant.

## **2. Normes applicables**

Les fournitures de matériels et les travaux seront exécutés conformément aux normes suivantes :

- NF C 17 100 : protection contre la foudre - protection des structures contre la foudre - Installation de paratonnerres ;
- NF C 17-102 : protection par Paratonnerres à dispositif d'Amorçage (PDA) ;
- NF EN 50164-2 : composants de protection contre la foudre (CPF) ;
- NF C 17-106 : guide pratique – compteurs de coups de foudre
- Guide UTE 17 108 : analyse simplifiée du risque foudre ;
- NF C 15-100 : protection contre la foudre ;
- NF EN 50164-6 : composants de protection contre la foudre (CPF) - Partie 6 : compteur de coups de foudre ;
- NF EN 62 305 – 3 : protection par Paratonnerres à tige et Cage maillée
- NF EN 61643-11 : parafoudre basse tension – Partie 11 : parafoudres connectés aux systèmes de distribution basse tension – Prescriptions et essais ;
- UTE C 15-443 : protection des installations électriques basse tension contre les surtensions d'origine atmosphériques – Choix et installations des parafoudres ;
- NF EN 62305-1: protection contre la foudre Partie 1 : principes généraux ;
- NF EN 62305-2 : protection contre la foudre Partie 2 : évaluation du risque ;
- NF EN 62305-3 : protection contre la foudre Partie 3 : dommages physiques sur les structures et risques humains ;
- NF EN 62305-4 : protection contre la foudre Partie 4 : Réseaux de puissance et de communication dans les structures ;
- etc.

### **3. Valeurs des circuits de terres existants et consistances des travaux**

Lors de cette visite, le soumissionnaire vérifiera les informations fournies dans ce document. Il devra les compléter afin de tenir compte de tous les aspects pour proposer l'offre la plus complète possible. Il ne pourra en aucun cas se prévaloir ni des omissions, ni des oublis.

A cet effet, ils pourront contacter le service technique de l'ASECNA joignable au 22 53 68 70 ou au 90 11 98 61.

Les résultats des mesures de terre effectuées et les travaux à faire sont consignés dans le **Tableau 1** ci-dessous :

**N.B:** Après les travaux d'amélioration des circuits de terre, les valeurs des terres doivent être **inférieures ou égale à trois (03) ohms.**

Tableau 1 : valeurs de terres et travaux à faire

LOT 1 : amélioration des circuits de terre et sécurisation contre la foudre des installations du site de Lomé

N°	BATIMENT	CIRCUIT DE TERRE	DATE DES MESURES	VALEUR DE TERRE MESUREE ( $\Omega$ )	OBSERVATIONS	TRAVAIL A FAIRE
1	Poste de livraison d'énergie CEET	Terre des masses	13/01/2025	$\infty$ (infinie)	Mauvaise	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proposer une solution pour l'amélioration de la valeur de terre ;</li> <li>Corriger la valeur de terre des masses en créant une autre prise de terre ou en réhabilitant l'existant ;</li> <li>Etablir l'équipotentialité ;</li> <li>Fournir le plan du circuit de terre réalisé.</li> </ul>
2	Poste P1	Terre des masses métalliques	13/01/2025	31.4	Mauvaise	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proposer une solution pour l'amélioration de la valeur de terre ;</li> <li>Corriger la valeur de terre des masses en créant une autre prise de terre ou en réhabilitant l'existant ;</li> <li>Fournir le plan du circuit de terre réalisé.</li> </ul>
3	Bloc technique	Terre du paratonnerre	13/01/2025	2.48	Bonne	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réhabiliter le point de déconnexion de la terre du paratonnerre</li> <li>Installer un nouveau paratonnerre (un PDA)</li> </ul>
4	AAC	Terre du paratonnerre	14/01/2025	3	Bonne	<ul style="list-style-type: none"> <li>Corriger la descente en cuivre nu ;</li> <li>Raccorder la prise de terre du paratonnerre à la descente ;</li> <li>Etablir l'équipotentialité à dans le regard.</li> </ul>

5	Poste P3	Terre des masses	14/01/2025	121	Très mauvaise	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer une solution pour l'amélioration de la valeur de terre ;</li> <li>• Corriger la valeur de terre des masses en créant une autre prise de terre ou en réhabilitant l'existant ;</li> <li>• Fournir le plan du circuit de terre réalisé.</li> </ul>
6	GLIDE	Terre du paratonnerre	15/01/2025	8.59	Assez-bonne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer une solution pour l'amélioration de la valeur de terre ;</li> <li>• Corriger la valeur de terre du paratonnerre en créant une autre prise de terre ou en réhabilitant l'existant ;</li> <li>• Fournir le plan du circuit de terre réalisé.</li> </ul>
7	LOC	Terre du paratonnerre	15/01/2025	7.1	Assez-bonne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer une solution pour l'amélioration de la valeur de terre ;</li> <li>• Corriger la valeur de terre du paratonnerre en créant une autre prise de terre ou en réhabilitant l'existant ;</li> <li>• Fournir le plan du circuit de terre réalisé.</li> </ul>
8	ADM	Terres des masses métalliques	16/01/2025	3.14 2.9 3	Bonne	Réhabiliter le point de déconnexion de la terre du paratonnerre
9	VOR	Terre du paratonnerre	16/01/2025		Point de mesure inexistant	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réhabiliter la terre existante ou créer une nouvelle terre pour le paratonnerre et créer un point de déconnexion pour la terre du paratonnerre.</li> <li>• Fournir le plan du circuit de terre réalisé.</li> </ul>

		Terre des Masses métalliques	16/01/2025	8.91	Assez-bonne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer une solution pour l'amélioration de la valeur de terre ;</li> <li>• Corriger la valeur de terre des masses en créant une autre prise de terre ou en réhabilitant l'existant ;</li> <li>• Fournir le plan du circuit de terre réalisé.</li> </ul>
10	CCR	Terre des masses métalliques	16/01/2025	3.61	Bonne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installer un nouveau paratonnerre (un PDA)</li> <li>• Réalisation d'une prise de terre pour la descente du paratonnerre</li> </ul>
11	ABRI A GONFLEMENT	Terre des Masses métalliques	18/01/2025	6.8	Assez-bonne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer une solution pour l'amélioration de la valeur de terre ;</li> <li>• Corriger la valeur de terre des masses en créant une autre prise de terre ou en réhabilitant l'existant ;</li> <li>• Fournir le plan du circuit de terre réalisé.</li> </ul>
12	SAOMA Principal	Terre des Masses métalliques	17/01/2025	11.9	Assez-bonne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer une solution pour l'amélioration de la valeur de terre ;</li> <li>• Corriger la valeur de terre des masses en créant une autre prise de terre ou en réhabilitant l'existant ;</li> <li>• Fournir le plan du circuit de terre réalisé.</li> </ul>
13	SAOMA Seuil Médian	Terre des Masses métalliques	17/01/2025	12.7	Assez-bonne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer une solution pour l'amélioration de la valeur de terre ;</li> <li>• Corriger la valeur de terre des masses en créant une autre prise de terre ou en réhabilitant l'existant ;</li> <li>• Remplacer dans le regard la barrette de coupure de terre qui est rouillée.</li> <li>• Fournir le plan du circuit de terre réalisé.</li> </ul>

14	Garage MIGC	Terre des Masses métalliques	21/01/2025	13	Mauvaise	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer une solution pour l'amélioration de la valeur de terre ;</li> <li>• Corriger la valeur de terre des masses en créant une autre prise de terre ou en réhabilitant l'existant ;</li> <li>• Fournir le plan du circuit de terre réalisé.</li> <li>• Installer un nouveau paratonnerre (un PDA)</li> <li>• Réalisation d'une prise de terre pour la descente du paratonnerre</li> </ul>
----	-------------	------------------------------	------------	----	----------	---

LOT 2 : amélioration des circuits de terre des installations du site de Niamtougou

N°	BATIMENT	CIRCUIT DE TERRE	DATE DES MESURES	VALEUR DE TERRE MESUREE ( $\Omega$ )	OBSERVATIONS	TRAVAIL A FAIRE
1	RADAR	Terre du paratonnerre et des masses	10/04/2025	5,09	Mauvaise	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Corriger la valeur de la terre en créant une autre prise de terre en patte d'oie ou en réhabilitant l'existant (en y ajoutant en plus plusieurs piquets par patte au besoin) ;</li> <li>• Fournir le plan du circuit de terre réalisé.</li> </ul>
2	GLIDE	Terre du paratonnerre et des masses	09/04/2025	3,92	Mauvaise	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Corriger la valeur de terre en créant une autre prise de terre ou en réhabilitant l'existant ;</li> <li>• Fournir le plan du circuit de terre réalisé.</li> </ul>

3	LOC	Terre du paratonnerre et des masses	10/04/2025	7,86	Mauvaise	<ul style="list-style-type: none"><li>• Corriger la valeur de la terre en créant une autre prise de terre ou en réhabilitant l'existant ;</li><li>• Fournir le plan du circuit de terre réalisé.</li></ul>
4	VOR	Terre du paratonnerre et des masses	10/04/2025	12,7	Mauvaise	<ul style="list-style-type: none"><li>• Corriger la valeur de la terre en créant une autre prise de terre ou en réhabilitant l'existant ;</li><li>• Fournir le plan du circuit de terre réalisé.</li></ul>
5	Garage MIGC	Terre des Masses métalliques	-	-	Introuvable	<ul style="list-style-type: none"><li>• Créer une nouvelle prise de terre connectée au circuit du bâtiment par un point de connexion (pour la mesure) ;</li><li>• Fournir le plan du circuit de terre réalisé.</li></ul>

#### 4. Résumé des Spécifications Techniques

Articles (Références)	Noms des Fournitures ou des Services connexes	Spécifications techniques et normes applicables
	Ruban en cuivre étamé 35 x 2 mm pour la prise de terre	<p>Matériau : Cuivre étamé.</p> <p>Dimensions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Largeur : 30 mm.</li> <li>○ Épaisseur : 2 mm.</li> <li>○ Section : 60 mm<sup>2</sup>.</li> </ul> <p>Poids : 0,534 kg/m.</p> <p>Présentation : En couronne de 50 m.</p> <p>Utilisations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Conducteur de descente pour les paratonnerres.</li> <li>○ Maille de capture dans les systèmes de protection contre la foudre.</li> <li>○ Prise de terre.</li> </ul> <p>Normes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ NF EN 62561-2 pour les installations de mise à la terre et de protection contre la foudre.</li> <li>○ NFC 17-102 :2011 et IEC 62305.</li> </ul>

	Barrette de coupure haute avec isolant porcelaine platine métallique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Capacité de serrage :</b> Les barrettes de coupure sont conçues pour accueillir des conducteurs de différentes sections (par exemple, 16 à 70 mm<sup>2</sup>, ou 6 à 12 mm de diamètre).</li> <li>• <b>Dimensions :</b> Les dimensions varient en fonction du type de barrette, mais elles sont généralement comprises entre 125x30x26 mm et 150x34x65 mm.</li> <li>• <b>Matériaux :</b> Elles sont généralement en laiton ou en cuivre pour assurer une bonne conductivité et en porcelaine ou autres isolants pour assurer la sécurité.</li> <li>• <b>Couple de serrage :</b> Elles sont conçues pour un couple de serrage maximal (par exemple, 6 N/m) afin de garantir une connexion sécurisée.</li> <li>• <b>Normes :</b> Elles doivent être conformes à la norme NFC 15-100 et à la directive RoHS.</li> <li>• <b>Poids :</b> Elles peuvent peser de 0,27 kg à 0,3 kg.</li> <li>• <b>Type de raccordement :</b> Elles peuvent être équipées de cosses à plage ronde déportée ou de brides réversibles pour le serrage à vide.</li> </ul>
	Paratonnerre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Type :</b> Paratonnerre à dispositif d'amorçage (PDA)</li> <li>• <b>Technologie :</b> OptiMax®</li> <li>• <b>Efficacité (<math>\Delta t</math>) :</b> 60 <math>\mu</math>s</li> <li>• <b>Écart-type PDA / Tige Simple (<math>\sigma</math>) :</b> <math>\sigma_{PDA} &lt; 0,44 \sigma_{PTS}</math></li> <li>• <b>Test de résistance aux éclairs (10/350<math>\mu</math>s) :</b> <math>I_{imp}</math>: 100 kA (test normatif)</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Test de résistance au courant max :</b> I<sub>max</sub>: 230 kA (Unicamp)</li> <li>• <b>Détection du traceur descendant :</b> Mesure en continu du gradient de champ électrique (<math>\Delta E/\Delta t</math>)</li> <li>• <b>Fixation sur mât :</b> Filetage M20</li> <li>• <b>Raccordements conducteurs de descente :</b> Connecteur spécifique inclus</li> <li>• <b>Dimensions :</b> 485 x 262 x 435 mm</li> <li>• <b>Poids brut :</b> 8,550 kg</li> <li>• <b>Garantie :</b> 5 ans (hors batterie module solaire)</li> <li>• <b>Normes et certifications :</b> NF C 17 102:2011, Annexe C, Certificat Bureau Veritas, Qualifoudre, Certificat Ineris, Marquage CE, Underwriter Laboratories (UL), Eco Label, ISO 9001:2015</li> </ul>
	Piquet de terre de 2m	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Longueur :</b> La longueur minimale recommandée est de 2 mètres, pour une immersion suffisante dans le sol.</li> <li>• <b>Diamètre :</b> Les diamètres courants varient entre 14 et 19 mm, en fonction du matériau et de l'application.</li> <li>• <b>Matériau :</b> Les piquets de terre sont généralement en acier, en acier galvanisé, ou en acier cuivré.</li> <li>• <b>Revêtement :</b> Certains piquets sont revêtus de cuivre par électrolyse pour une meilleure protection contre la corrosion.</li> <li>• <b>Normes :</b> Les piquets de terre doivent être conformes à des normes spécifiques telles que la norme</li> </ul>

		<p>UL SPEC 467, la norme IEC 62305 ou la norme NFC 17-102 :2011.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Profondeur d'enfouissement :</b></li></ul> <p>Il est crucial d'enfouir le piquet de terre à une profondeur suffisante pour assurer un contact fiable avec le sol, généralement 2 mètres ou plus.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Poids :</b></li></ul> <p>Le poids d'un piquet de terre varie en fonction de ses dimensions et du matériau, généralement entre 1,8 et 3,7 kg.</p>
--	--	--

## 5. Documents relatifs à l'installation

Dans un délai d'un mois qui suit la notification de l'approbation du Marché, l'Entrepreneur retenu doit remettre au Maître d'Ouvrage son projet complet en trois exemplaires :

- Les plans de canalisations
- Les schémas d'installation

L'Entrepreneur remettra en fin d'exécution au Maître d'Ouvrage :

Le dossier des ouvrages exécutés soit :

Une note donnant le détail des modifications apportées à l'installation par rapport aux pièces fournies lorsque par suite de difficultés de chantier ou de modifications acceptées par le Maître d'œuvre, l'exécution des travaux n'a pas été rigoureusement conforme à ces pièces.

Si ces modifications sont nombreuses ou importantes, l'Entrepreneur doit adresser de nouveaux plans de l'installation, détails conformément aux indications :

- un schéma simple de la disposition des organes dont la connaissance est indispensable à la conduite de l'installation
- une instruction sur la conduite de l'installation
- une instruction sur le fonctionnement et l'entretien des organes de l'installation.

Les consignes de manœuvre et d'entretien des divers appareils seront fournies et affichées de façon claire et pratique par l'Entrepreneur à proximité du matériel.

Avant la réception des travaux :

En même temps qu'il formule la demande de réception, l'Entrepreneur remet au Maître d'œuvre cinq exemplaires (dont un reproductible) des documents de l'installation conformes à l'exécution afin que ce dernier puisse compléter le dossier des ouvrages exécutés qu'il doit remettre au Maître d'Ouvrage.

Pendant le délai de garantie

Dans le cas où des travaux indiqués sur les documents précités sont effectués pendant le délai de garantie, un nouveau jeu de ces documents, complétés et mis à jour, est remis en trois exemplaires au Maître d'Ouvrage.

## 6. Travaux

L'Entreprise devra fournir des installations complètes en ordre de marche et réalisées conformément aux règles de l'art, normes, règlements et prescriptions techniques qui leur sont applicables.

Elle aura notamment à sa charge :

- a) Les percements, trous, raccords et scellements de toute nature inhérente à son Corps d'Etat.

L'Entreprise qui demeurera en tout état de cause responsable de la conformité du travail exécuté avec les plans de réservation qu'elle aura établis.

- b) La main d'œuvre, le matériel et les engins de levage, nécessaires à la mise en place de ces appareils.
- c) La fourniture des fourreaux nécessaires au passage de ses canalisations dans le béton armé

- d) Le nettoyage et la peinture de finition de ses installations
- e) Les appareils de mesure et de contrôle ainsi que la main d'œuvre nécessaire au réglage et aux essais de fonctionnement.

### **7. Inspections et essais**

Le soumissionnaire prendra les dispositions pour la réalisation des tests et des essais

Les inspections et tests suivants seront réalisés :

- *Mesures des valeurs de terre*
- *Test sur les paratonnerres*

### **8. Dispositions particulières**

Dans le cadre de la réalisation du présent lot, l'Entrepreneur désigné adjudicataire devra :

- Soumettre à temps, à l'approbation ses études d'exécution conformément au planning général, et constituer tout dossier s'y rapportant
- S'assurer au fur et à mesure de l'avancement, que ses prestations sont bien conformes aux normes, règles de l'art et plans.
- Vérifier les cheminements ainsi que la parfaite disponibilité interne des fourreaux.
- Réaliser dès l'accessibilité, l'aiguillage des fourreaux le concernant ainsi que leur obturation en extrémité.
- Dresser en suivant l'avancement, les plans de recollement des conduits posés par ses soins.
- Signaler et formuler sous 48 heures sur cahier de chantier, les malfaçons ou détériorations éventuelles constatées dans les ouvrages ainsi que toutes réserves s'y rapportant, afférentes ou non à son lot.

Dans le cas où l'une de ces conditions ne serait pas suivie, l'Entrepreneur du présent lot aurait à supporter toutes les incidences financières qui pourraient découler de sa négligence ou du non-respect des différentes clauses contractuelles

Jusqu'à la date de Réception Définitive, l'Entrepreneur assure la complète maintenance de ses installations (Matériels de rechange, main d'œuvre entretien).

#### **10.1. Réception provisoire**

En même temps qu'il adresse au Maître d'ouvrage une demande de réception de ses ouvrages, l'Entrepreneur joint à sa demande :

- les procès-verbaux des essais et mesures effectués sur les installations ;
- une attestation de conformité des installations établies sous son entière responsabilité ;
- une demande de vérification de la conformité de ses installations ;
- un jeu complet, en cinq exemplaires dont 1 (un) reproductible plus une copie sur support informatique des installations réalisées : plans, schémas, nomenclature du matériel fourni, indications des divers réglages, notices de fonctionnement, notices

d'entretien, consignes d'exploitation, documentations techniques, constructeurs de tous les matériels installés... et documents particuliers demandés dans le descriptif.

Si lors des essais, les installations ont satisfait à toutes les conditions imposées par le présent Cahier des Prescriptions Techniques et par le devis descriptif du présent Corps d'Etat, et si elles n'ont aucun défaut tenant à la qualité des matériaux pièces et appareils en faisant partie, ou à leur mise en œuvre, la réception provisoire en sera prononcée par le Maître d'Ouvrage.

Dans le cas contraire, cette réception sera remise jusqu'au jour où il pourra être constaté que ces conditions sont remplies.

Si tout ou une partie des essais définis à l'article précédent devait être exécutés de nouveau par le Bureau de contrôle, ils seraient également facturés à la vacation à l'Entrepreneur du présent Corps d'Etat.

## **9. Réception Définitive**

Jusqu'à la date de Réception Définitive, l'Entrepreneur assure la complète maintenance de ses installations (Matériels de rechange, main d'œuvre entretien).

En même temps qu'il adresse au Maître d'ouvrage une demande de réception de ses ouvrages, l'Entrepreneur joint à sa demande :

- les procès-verbaux des essais et mesures effectués sur les installations ;
- une attestation de conformité des installations établies sous son entière responsabilité ;
- une demande de vérification de la conformité de ses installations ;
- un jeu complet, en cinq exemplaires dont 1 (un) reproductible plus une copie sur support informatique des installations réalisées : plans, schémas, nomenclature du matériel fourni, indications des divers réglages, notices de fonctionnement, notices d'entretien, consignes d'exploitation, documentations techniques, constructeurs de tous les matériels installés... et documents particuliers demandés dans le descriptif.

Si lors des essais, les installations ont satisfait à toutes les conditions imposées par le présent Cahier des Prescriptions Techniques et par le devis descriptif du présent Corps d'Etat, et si elles n'ont aucun défaut tenant à la qualité des matériaux pièces et appareils en faisant partie, ou à leur mise en œuvre, la réception provisoire en sera prononcée par le Maître d'Ouvrage.

Dans le cas contraire, cette réception sera remise jusqu'au jour où il pourra être constaté que ces conditions sont remplies.

Si tout ou une partie des essais définis à l'article précédent devait être exécutés de nouveau par le Bureau de contrôle, ils seraient également facturés à la vacation à l'Entrepreneur du présent Corps d'Etat.

La réception définitive de l'installation sera prononcée un an après la réception provisoire si, pendant ce temps, elle n'a cessé de répondre aux prescriptions du présent Cahier des Prescriptions Techniques Particulières et à celles du devis descriptif. Pendant cette période d'un an, l'Entrepreneur demeurera responsable du bon état, de la bonne marche de l'installation. Pendant la période de garantie, l'Entrepreneur devra assurer l'entretien du matériel, son offre devra donc inclure cette prestation.

Dans le cas où des modifications auraient été apportées aux installations telles qu'elles étaient à l'époque de la réception provisoire, l'Entrepreneur remet au Maître d'ouvrage un jeu de plans en cinq exemplaires dont 1 (un) reproductible, plus une copie sur support informatique des installations modifiées.